



RÈGLEMENT DE

GESTION SPORTIVE

2014-2015

v. 1.12.14

VIE INTERNATIONALE

ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX EPREUVES OLYMPIQUES ISSF	5
A.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX EPREUVES OLYMPIQUES	6
A.2. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIFS CIBLE	7
A.3. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES OLYMPIQUES	10
A.4. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIFS EPREUVES PLATEAU	13
A.5. PROCEDURE D'ACCES AUX COLLECTIFS PLATEAU	14
A.6. PROCEDURES DE MAINTIEN SUR LE COLLECTIF PLATEAU	15
A.7. TABLEAUX DES COLLECTIFS EPREUVES PLATEAU	16
A.8. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU	17
A.9. MOYENS ACCORDES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU	17
A.10. MUNITIONS ACCORDEES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU	18
ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX EPREUVES MONDIALES ISSF	19
B.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX EPREUVES MONDIALES	20
B.2. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIF EPREUVES MONDIALES	21
B.3. TABLEAUX DES COLLECTIFS	22
B.4. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS CIBLE	24
B.5. MOYENS ACCORDES AUX COLLECTIFS CIBLE	25
B.6. MUNITIONS ACCORDEES AUX COLLECTIFS CIBLE	25
REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF	27
C.1. MODE DE SELECTION EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF	28
C.2. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M	31
C.3. COUPES DU MONDE CIBLE	35
C.4. CHAMPIONNAT D'EUROPE	36
C.5. SELECTION NATIONALE PLATEAU	41
C.6. EPREUVES PLATEAU	42
C.7. CIBLE MOBILE 50 M	51
C.8. REGLES SPECIFIQUES APPLICABLES A TOUS LES SELECTIONNES	53
REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE EPREUVES MONDIALES NON ISSF	57
D.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX	58
D.2. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE MATCH	59
D.3. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE FIELD	61
D.4. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS DU TIR SPORTIF DE VITESSE	62
D.5. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS : ARBALETE MATCH, ARBALETE FIELD, TIR SPORTIF DE VITESSE	63
D.6. EPREUVE DE SELECTION	63
D.7. CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION 2015	63
D.8. CRITERES D'ACCES ET DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION	64
D.9. MODALITÉS DE SÉLECTIONS DES ÉQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE	65
D.10. RECAPITULATIF DES MODALITES DE SELECTIONS DES EQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE REFERENCE	68
D.11. CALENDRIER INTERNATIONAL 2015	70
TEXTES DE REFERENCE ET ANNEXES	71

**ORGANISATION DES COLLECTIFS
EPREUVES OLYMPIQUES ISSF**

A.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX EPREUVES OLYMPIQUES

Généralités

La notion de collectifs implique un certain nombre de valeurs et de moyens auxquels les athlètes et la fédération doivent être attachés :

- la priorité des moyens est consacrée aux collectifs olympiques,
- les sportifs classés doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau et signer avec la fédération une convention individuelle,
- de son côté, la fédération engage, avec l'aide de l'Etat, des moyens de préparation au travers de sa filière de haut niveau, et notamment de la mise à disposition des cadres nationaux (d'état et fédéraux). La participation à un programme de compétitions internationales et de stages, additionnée d'aides matérielles et financières, finalise « *l'implication* » des moyens.

Rôle

Un collectif national correspond à un groupe de tireurs, encadré par un ou des entraîneurs nationaux, des entraîneurs de pôle et des cadres techniques nommés par le DTN. Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement, d'aides financières et matérielles et l'accès direct à des actions sélectives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

L'appartenance à un collectif national suppose pour le tireur concerné, son adhésion totale et sans restriction au programme de travail impulsé par les entraîneurs nationaux en charge dans chaque discipline. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif national sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

S'il n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, l'appartenance d'un tireur à un collectif national est conditionnée par ses objectifs sportifs, sa situation ou projet professionnel, ses capacités techniques, physiques et mentales, son potentiel de progression et son niveau sportif.

Disciplines et épreuves concernées par les Collectifs :

Les Collectifs sont gérés dans les épreuves suivantes :

- *Carabine et Pistolet à 10 M*
- *Carabine et Pistolet à 50 M*
- *Pistolet à 25 M*
- *Skeet Olympique, Fosse Olympique et Double Trap*

A.2. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIFS CIBLE

La Direction Technique Nationale met en place un Classement National pour les épreuves olympiques ISSF Cible afin de permettre aux compétiteurs de mieux se situer dans la hiérarchie nationale. Le classement national devient le moyen prioritaire d'accéder aux collectifs cible.

Il fonctionne de façon continue sur les 12 mois courant de l'année. Un classement sera effectué pour chacune des 4 catégories ouvertes à condition d'avoir :

- Un minimum de 3 résultats enregistrés pour figurer au classement national.
- Un minimum de 4 résultats enregistrés dont un championnat de France permet également de figurer au classement national et de prétendre à une entrée en collectif national de préparation.

Il sera effectué sur la moyenne de toutes les performances réalisées au cours des 12 derniers mois sachant que :

- Pour 5 matchs enregistrés, le moins bon score sera éliminé.
- Pour 8 matchs enregistrés, les 2 moins bons scores seront éliminés.

Le classement national sera mis à jour à chaque fin de mois sur le site internet de la FFTir permettant ainsi à l'ensemble des compétiteurs de se situer tout au long de la saison.

Au 30 septembre de chaque année, les résultats enregistrés sont donc le reflet complet de la saison (du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 pour cette saison par exemple) et servent de référence pour la constitution des collectifs nationaux.

Compétitions retenues dans le classement des épreuves

- Etapes des circuits nationaux ISSF Cible
- Championnats régionaux des tireurs participants au Championnat de France (classement Cadets, Juniors, S1 et D1)
- Championnat de France 10, 25 et 50 mètres (classement Cadets, Juniors, S1 et D1)
- Sélections Nationales 10, 25 et 50 mètres si elles sont organisées
- Compétitions internationales inscrites au calendrier international de la FFTir

La liste des compétitions est disponible sur le site de la FFTir.

QUOTA DE PLACES ACCESSIBLES AU 30 SEPTEMBRE 2014

EPREUVES OLYMPIQUES CIBLE			
EPREUVES	QUOTA DE PLACES	CRITERE	
PISTOLET	SENIOR/DAME		
	10 M Dame	4	L'admission se fera suivant l'ordre du Classement National 2013/2014 Constitution des Collectifs : le 30 septembre 2014
	25 M Dame	4	
	10 M Senior	2	
	Vitesse 25 M Senior	4	
	50 M Senior	2	
	JUNIOR		
	10 M JF	4	L'admission se fera suivant l'ordre du Classement National 2013/2014 Constitution des Collectifs : le 30 septembre 2014
	25 M JF	4	
	10 M JG	4	
Vitesse 25 M JG	4		
50 M JG	3		
CARABINE	SENIOR/DAME		
	10 M Dame	1	L'admission se fera suivant l'ordre du Classement National 2013/2014 Constitution des Collectifs : le 30 septembre 2014
	50 M 3x20 Dame	1	
	10 M Senior	6	
	50 M 3x40 Senior	7	
	50 M 60 BC Senior	7	
	JUNIOR		
	10 M JF	5	L'admission se fera suivant l'ordre du Classement National 2013/2014 Constitution des Collectifs : le 30 septembre 2014
	50 M 3x20 JF	4	
	10 M JG	4	
50 M 3x40 JG	5		
50 M 60 BC JG	6		
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	<i>En cas de nécessité, la DTN se réserve le droit d'ajouter 2 places par épreuve et catégorie (choix et proposition des entraîneurs, détection par le responsable PES/PER)</i>		

REGLES SPECIFIQUES EPREUVES CIBLE

- L'appartenance à un collectif est strictement limitée à une seule épreuve sauf si le tireur répond aux conditions d'admission d'une deuxième, voire une troisième épreuve.
- Un tireur est susceptible d'intégrer le collectif en cours de saison sportive si son niveau de performance le justifie et s'il démontre une réelle adhésion au programme d'entraînement et de compétition du collectif.
- Pour prétendre à une inscription sur un collectif, la participation à 4 compétitions minimum du calendrier national sera exigée dont un championnat de France.

Durée d'inscription sur un collectif : 1 an

Juniors 3^e année

Les juniors 3^e année pourront être admis dans les collectifs Senior/Dame à condition de répondre au critère suivant :

La moyenne au classement national du tireur (au 30 septembre 2014) doit être d'un niveau suffisant pour lui permettre d'accéder au quota attribué dans les catégories seniors et dames

LES COLLECTIFS RELEVE

Définition

Ce collectif correspond au secteur relève de la DTN, il s'agit d'un groupe composé de tireurs d'un niveau compétitif reconnu (performance liée à une compétition officielle).

Objectif

Permettre au sportif concerné de le soutenir dans son parcours, de l'aider à obtenir les meilleurs résultats possibles en compétition internationale à moyen et long terme.

Conditions d'entrée

La sélection des membres au sein du Collectif est réalisée par le DTN, après avis du Directeur des équipes de France et des entraîneurs concernés. Le choix se fait essentiellement à partir du potentiel de chaque tireur et des engagements en temps de chacun.

Les entraîneurs proposent une organisation pour accompagner les tireurs du collectif relève tout au long de la saison sportive. Toutefois, la composition du collectif peut évoluer en cours d'année. La Direction Technique et l'encadrement se réservent le droit de maintenir, de sortir ou bien d'intégrer un tireur si les impératifs d'efficacité et de production ne sont pas constatés.

Si l'accompagnement proposé est utile pour performer, il ne saurait se substituer à la volonté et à l'engagement des sportifs.

COLLECTIF RELEVE - PISTOLET DAMES

10 M Femmes	25 M Femmes
GALLIEN Alisson SCIRE Sophie	GALLIEN Alisson SCIRE Sophie

Responsable : Hervé CARRATU - Entraîneur : Laurent SASSO

COLLECTIF RELEVE - CARABINE DAMES

10 M Femmes	50 M Femmes
FAYOLLE Marie OLRY Jennifer MUGLER Marine	FAYOLLE Marie HUARD Samira OLRY Jennifer MUGLER Marine

Entraîneurs : Pascal BESSY - Eric VILLER

COLLECTIF RELEVE - PLATEAU

Fosse Olympique Senior
COURT Frédéric GROSSI Franck MIGNOT Julien

Responsable : Stéphane CLAMENS

A.3. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES OLYMPIQUES

La liste des collectifs nationaux de préparation haut niveau 2014/2015 est connue.

Carabine/Pistolet

Le classement national 2014/2015 est l'outil d'évaluation que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs de préparation dans les disciplines pistolet (26 tireurs) et carabine (26 tireurs).

COLLECTIF CARABINE JUNIORS

EPREUVES OLYMPIQUES

10 M Hommes	50 M Hommes 3x40	50 M Hommes 60 BC
BUFFARD Lorenzo CHASSAT Emilien MALITE Jiovanh RODRIGUES Pierre	AMAT Cyril BUFFARD Lorenzo CARTIERRE Jimmy CHASSAT Emilien RODRIGUES Pierre	AMAT Cyril BUFFARD Lorenzo CARTIERRE Jimmy CHASSAT Emilien RODRIGUES Pierre ROECKEL Régis
10 M Femmes	50 M Femmes 3x20	
CONSTANT Elise EVENOT Noëllie GOMEZ Judith NIEWADA Inès WINTENBERGER Emilie	MATTE Romane NIEWADA Inès SIMON Manon WINTENBERGER Emilie	

Entraîneur : Nicolas SCHIANCHI

Entraîneur adjoint : Pierre Jean MILLIERE

COLLECTIF CARABINE SENIORS/DAMES

EPREUVES OLYMPIQUES

10 M Hommes	50 M Hommes 3x40	50 M Hommes 60 BC
BAUDOIN Brian D'HALLUIN Mickael GERMOND Etienne MONNIER Jérémy PIASECKI Pierre Edmond RAYNAUD Alexis SAUVEPLANE Valérian	BAUDOIN Brian D'HALLUIN Mickael GERMOND Etienne GRAFF Cyril HENRY Josselin MONNIER Jérémy RAYNAUD Alexis SAUVEPLANE Valérian	BAUDOIN Brian D'HALLUIN Mickael GRAFF Cyril HENRY Josselin JENICOT Guillaume MORENO FLORES Rémi RAYNAUD Alexis SAUVEPLANE Valérian
10 M Femmes	50 M Femmes 3x20	
BRIZE Laurence	BRIZE Laurence	

Entraîneurs : Pascal BESSY, Eric VILLER

Des juniors ayant réalisé en 2014 des performances de niveau mondial pourraient être ponctuellement intégrés dans les collectifs senior/dame

COLLECTIF PISTOLET JUNIORS

EPREUVES OLYMPIQUES

10 M Hommes	Pistolet Vitesse 25 M	50 M Hommes
ADAMUS Antoine CENDRE Corentin DORTOMB Edouard LODIEL Anthony	GREFFIER Clément LAVERROU KRAUSER C. LHOTE Pierre Alexandre POLO Vincent	ADAMUS Antoine FAVIER Rémi LODIEL Anthony
10 M Femmes	25 M Femmes	
BATIER Fanny BAURES Manon CHEVALIER Alexandra LAMOLLE Mathilde	BATIER Fanny CHEVALIER Alexandra LAMOLLE Mathilde MEISBERGER Océane	

Entraîneur : Elodie COTTIN

Entraîneurs adjoints : Patrick BIEBUYCK, Laurent SASSO

COLLECTIF PISTOLET SENIORS/DAMES

EPREUVES OLYMPIQUES

10 M Hommes	Pistolet Vitesse 25 M	50 M Hommes
LAPEYRE Walter PERIE Mathieu	ARTAUD Boris BESSAGUET Clément DAUMAL Fabrice QUIQUAMPOIX Jean KIEFER Franck SAUVAGE Thibaut	LAPEYRE Walter PERIE Mathieu
10 M Femmes	25 M Femmes	
GOBERVILLE Céline GOBERVILLE Sandrine GIULIANO Cyrielle TIRODE Stéphanie	GOBERVILLE Céline GOBERVILLE Sandrine GIULIANO Cyrielle TIRODE Stéphanie	

Entraîneurs : Hervé CARRATU (dames et pistolet vitesse), Philippe HEYERE

Entraîneurs adjoints : Martial CHAUSSE, Laurent SASSO

Des juniors ayant réalisé en 2014 des performances de niveau mondial pourraient être ponctuellement intégrés dans les collectifs senior/dame

A.4. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIFS EPREUVES PLATEAU

EPREUVES OLYMPIQUES - PLATEAU

COLLECTIF A				COLLECTIF B		
FOSSE OLYMPIQUE	Senior	120	Points à réaliser pour une inscription sur le Collectif Groupe A Durée : 2 ans	Senior	118	Points à réaliser pour une inscription sur le Collectif Groupe B Durée : 1 an
	Dame	69		Dame	67	
SKEET OLYMPIQUE	Senior	121	Points à réaliser pour une inscription sur le Collectif Groupe A Durée : 2 ans	Senior	119	Points à réaliser pour une inscription sur le Collectif Groupe B Durée : 1 an
	Dame	69		Dame	67	
DOUBLE TRAP	Senior	<i>Le collectif Double Trap pourra être constitué suivant les résultats nationaux de la saison 2014/2015</i>				

COLLECTIF JEUNES

FOSSE OLYMPIQUE	Junior Garçon	114	Points à réaliser pour une inscription sur le collectif Jeunes Durée : 1 an	Junior Fille	63	Points à réaliser pour une inscription sur le collectif Jeunes Durée : 1 an
SKEET OLYMPIQUE	Junior Garçon	115		Junior Fille	63	
DOUBLE TRAP	Junior	<i>Le collectif Double Trap pourra être constitué suivant les résultats nationaux de la saison 2014/2015</i>				
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	En cas de nécessité, la DTN se réserve le droit d'ajouter 1 place par épreuve (choix et proposition des entraîneurs)			En cas de nécessité, la DTN se réserve le droit d'ajouter 1 place par épreuve (choix et proposition des entraîneurs)		

A.5. PROCEDURE D'ACCES AUX COLLECTIFS PLATEAU

Cette procédure est soumise à des étapes et aux règles suivantes :

1^{ère} Phase

La participation à l'épreuve de sélection nationale est la première condition pour l'accès aux collectifs nationaux de préparation.

Lieux : Niort (SO), Cernay (FO et DT)

Date : 15 au 17 mai et 21 au 24 mai 2015

Programme : 1 match FO/DT/SO

Catégories : senior, dame, junior garçon et junior fille

Participation :

- Epreuve ouverte à tous les tireurs sans critères d'accès,
- Tireurs des collectifs groupe A/B
- Tireurs des collectifs Jeunes

2^e Phase

A l'issue du classement de la sélection nationale,

SENIORS

La participation à un Grand Prix international est la principale étape permettant aux tireurs sans statut d'accéder aux collectifs B à condition de réaliser le minima requis (voir tableau d'entrée en collectif plateau).

Grand prix international désigné par la FFTir :

SAISON 2014/2015	
Fosse Olympique	Skeet Olympique
Les 3 premiers Seniors hors collectif de la sélection nationale 2015 participeront au Grand Prix International à Suhl (26 juin au 02 juillet 2015) pour tenter de réaliser le minima du groupe B	Les 3 premiers Seniors hors collectif de la sélection nationale 2015 participeront au Grand Prix International à Suhl (26 juin au 02 juillet 2015) pour tenter de réaliser le minima du groupe B

A l'issue du classement de la sélection nationale,

JUNIORS

Le premier junior garçon et la première junior fille FO/SO du classement (hors collectif) seront sélectionnés pour participer au Grand Prix international à Suhl du 26 juin au 02 juillet 2015 (Juniors Cup)

Les Grands Prix internationaux sont les principales étapes permettant aux tireurs sans statut d'accéder aux collectifs Jeunes à condition de réaliser le minima requis (voir tableau d'entrée en collectifs plateau).

A.6. PROCEDURES DE MAINTIEN SUR LE COLLECTIF PLATEAU

Pour un tireur inscrit sur le collectif en groupe A

Durée d'inscription : 2 ans

Date d'effet : Immédiat

- Si un tireur réalise le minima A la 1^{ère} année, il intègre le collectif sur la période en cours plus les deux saisons sportives suivantes.
- Si un tireur réalise le minima A la 2^e année, il est reconduit sur le collectif pour une inscription de 2 ans.
- Dans le cas où le tireur réalise le minima B au cours de la période de 2 ans, il sera maintenu la 3^e année sur le collectif en groupe B.
- Si aucun minima n'est réalisé au cours de la période de 2 ans, le tireur sortira du collectif

Les minimas du groupe A devront être réalisés sur les championnats et/ou compétitions de référence (coupes du monde, championnat d'Europe et du monde).

Les minimas du groupe B peuvent être réalisés sur les Grands Prix internationaux.

La participation du groupe A est prioritaire sur les coupes du monde.

Pour un tireur inscrit sur le collectif en groupe B

Durée d'inscription : 1 an

Date d'effet : Immédiat

- Si un tireur réalise le minima B au cours d'une compétition internationale, il est automatiquement reconduit dans le collectif pour une année supplémentaire.
- Si un tireur du groupe B réalise le minima du groupe A, il intègre immédiatement le dispositif en cours du collectif A plus les deux saisons sportives suivantes.
- Si aucun minima n'est réalisé au cours de la période de 1 an, le tireur sortira du collectif.

Les minimas du groupe A devront être réalisés sur les championnats et/ou compétitions de référence (coupes du monde, championnat d'Europe et du monde).

Les minimas du groupe B peuvent être réalisés sur les Grands Prix internationaux, coupes du monde, championnat d'Europe et championnat du monde.

Participation du groupe B sur une ou plusieurs coupes du monde suivant le mode de sélection et décision de la DTN.

A.7. TABLEAUX DES COLLECTIFS EPREUVES PLATEAU

Pour les disciplines plateau (26 tireurs), les groupes A des collectifs Fosse et Skeet olympique auront accès de façon prioritaire aux Coupes du monde, tandis que les groupes B devront afficher leurs capacités à performer sur des grands prix internationaux pour être éligible sur les compétitions de référence.

COLLECTIF PLATEAU - FOSSE OLYMPIQUE/DOUBLE TRAP		
SENIORS		
	FO Hommes	FO Femmes
A	CLAMENS Stéphane DESERT Antonin GAILLARD Kévin TACHIN Vincent	CORMENIER Carole COUZY Mélanie SAUZET Marina REAU Delphine
	FO Hommes	FO Femmes
B	BOIVIN Hervé CHAVASSIEUX Jean Pierre CIELUCH Laurent LACROIX Jean Baptiste OBLET Dorian	COUET Adeline
JUNIORS		
JEUNES	FO Hommes	FO Femmes
	MAS Bruno	

Entraîneur : Paolo DONATO

COLLECTIF PLATEAU - SKEET OLYMPIQUE		
SENIORS		
	SO Hommes	SO Femmes
A	DELAUNAY Eric PETIT Emmanuel TERRAS Anthony	GIRARDET Véronique
	SO Hommes	FO Femmes
B	BOUCLIER Jacques LATOIR Florian POUMAILLOU Edouard	ANASTASSIOU Lucie LEYON Pascale
JUNIORS		
JEUNES	SO Hommes	SO Femmes
	CHAURAY Dylan FROMENT Damien	

Entraîneur : Bruno ROSSETTI (Senior/Dame)
Entraîneur : Anthony SZEWC (Jeunes)

A.8. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS CIBLE et PLATEAU

SORTIE DES COLLECTIFS	Senior	Dame	Jun Garçons	Jun Filles
<i>Si non réalisation des critères d'entrée Cible</i>	1 an	1 an	1 an	1 an
<i>Si non réalisation des critères d'entrée Plateau</i>	2 ans groupe A	2 ans groupe A	1 an	1 an
	1 an groupe B	1 an groupe B		
<i>Si problème de conduite (comportement)</i>	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat
<i>Si absence de travail ou de participation aux stages</i>	1 an	1 an	1 an	1 an
<i>Si refus de participation à une compétition sans motif valable</i>	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat

A.9. MOYENS ACCORDES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU

ATTRIBUTION COLLECTIFS	Senior	Dame	Jun Garçons	Jun Filles
MUNITIONS ENTRAINEMENT ET MATCH	OUI	OUI	OUI	OUI
AIDE PERSONNALISEE (liste Haut Niveau)	OUI	OUI	Aides en matériel sur cas particulier	Aides en matériel sur cas particulier
STAGES	OUI	OUI	OUI	OUI
CHAMPIONNATS DE REFERENCE	Comité de Sélection	Comité de Sélection	Comité de Sélection	Comité de Sélection
COUPES DU MONDE CIBLE	Sélections Nationales	Sélections Nationales	En fonction du potentiel	En fonction du potentiel
COUPES DU MONDE PLATEAU	Sélections au sein du collectif A/B	Sélections au sein du collectif A/B	En fonction du potentiel	En fonction du potentiel
AUTRES COMPETITIONS INTERNATIONALES *	Choix Entraîneur et la DTN	Choix Entraîneur et la DTN	Choix Entraîneur et la DTN	Choix Entraîneur et la DTN
CONVENTION INDIVIDUELLE	OUI	OUI	NON	NON
TENUE SPORTIVE	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence

* Chaque entraîneur, responsable d'un collectif, doit faire des choix pour composer son équipe à chaque compétition internationale pour laquelle il n'est pas dans l'obligation d'établir un mode de sélection. Il définit son équipe en fonction du potentiel individuel et collectif, de l'avancement des préparations individuelles, de la nécessité ou du besoin de compétition de chacun,...

Ce choix est proposé au directeur technique national ou à son représentant qui prend la décision finale.

A.10. MUNITIONS ACCORDEES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU

Des quantités de munitions seront attribuées par les entraîneurs responsables à chaque tireur appartenant à un collectif en fonction des séances d'entraînement, du programme de préparation et des objectifs prioritaires de chaque sportif.

Munitions attribuées :

- Cartouches et/ou plombs en qualité match et entraînement
- Cartouches plateau en qualité match et entraînement

Cas particulier du plateau :

Pour des raisons de commodités de gestion (stockage, poids, volume) et de situations très différentes des sportifs des collectifs, la gestion des munitions et plateaux est entièrement à la charge de chaque sportif de haut niveau.

Sur demande du sportif et sous couvert de l'entraîneur, une dotation particulière d'aides personnalisées sera versée au sportif et mentionnée sur la convention individuelle de haut niveau.

**ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX
EPREUVES MONDIALES ISSF**

B.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX EPREUVES MONDIALES

Généralités

La notion de collectifs implique un certain nombre de valeurs et de moyens auxquels les athlètes et la fédération doivent être attachés :

- les sportifs classés doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau,
- de son côté, la fédération engage, avec l'aide de l'Etat, des moyens de préparation avec la mise à disposition des cadres nationaux (d'état et fédéraux). La participation à un programme de compétitions internationales et de stages, additionnée d'aides matérielles et financières, finalise « *l'implication* » des moyens.

Rôle

Un collectif national correspond à un groupe de tireurs, encadré par un ou des entraîneurs nationaux, des entraîneurs de pôle et des cadres techniques nommés par le DTN. Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement, d'aides financières et matérielles et l'accès direct à des épreuves sélectives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

L'appartenance à un collectif national suppose pour le tireur concerné, son adhésion totale et sans restriction au programme de travail impulsé par les entraîneurs nationaux en charge dans chaque discipline. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif national sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

S'il n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, l'appartenance d'un tireur à un collectif national est conditionnée par ses objectifs sportifs, sa situation ou projet professionnel, ses capacités techniques, physiques et mentales, son potentiel de progression et son niveau sportif.

Disciplines et épreuves concernées par les Collectifs :

Les Collectifs sont gérés dans les épreuves suivantes :

- *Pistolet à 25 M*
- *Carabine à 50 M*
- *Carabine à 300 M*
- *Cible mobile 30+30 et 20+20 à 10 M et à 50 M*

Particularités des Epreuves Mondiales :

Les épreuves non olympiques ne sont pas prioritaires. Dans certains cas, la notion de collectif sera très réduite.

B.2. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIF EPREUVES MONDIALES

EPREUVES MONDIALES PISTOLET 25M - CARABINE 50M			
EPREUVES		QUOTA DE PLACES	CRITERE
SENIOR/DAME/JUNIOR GARCON/JUNIOR FILLE			
PISTOLET 25 M	25 M Percussion Centrale	3	L'admission se fera suivant l'ordre du Classement National 2013/2014 Constitution des Collectifs : le 30 septembre 2014
	25 M Standard	3	
	25 M Junior G	2	
	25 M Standard Junior G	2	
CARABINE 50 M	60 BC Dame	1	
	60 BC Junior Fille	2	
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	En cas de nécessité, la DTN se réserve le droit d'ajouter 1 place par épreuve et catégorie (choix et proposition des entraîneurs)		

REGLES SPECIFIQUES

- L'appartenance à un collectif est strictement limitée à une seule épreuve sauf si le tireur répond aux conditions d'admission d'une deuxième épreuve.
- Un tireur est susceptible d'intégrer le collectif en cours de saison sportive si son niveau de performance le justifie et s'il démontre une réelle adhésion au programme d'entraînement et de compétition du collectif.
- Pour prétendre à une inscription sur un collectif, la participation à 4 compétitions minimum du calendrier national sera exigée dont un championnat de France.

Juniors 3^e année

Les juniors 3^e année pourront être admis dans les collectifs Senior/Dame à condition de répondre au critère suivant :

La moyenne au classement national du tireur (au 30 septembre 2014) doit être d'un niveau suffisant pour lui permettre d'accéder au quota attribué dans les catégories seniors et dames

B.3. TABLEAUX DES COLLECTIFS

Le classement national 2013/2014 est l'outil d'évaluation que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les collectifs de préparation dans les disciplines pistolet 25 M (7 tireurs) et carabine 50 M (3 tireuses).

COLLECTIF CARABINE JUNIORS FILLES	
EPREUVES MONDIALES ISSF	
50 M Femmes 60 BC	
NIEWADA Inès WINTENBERGER Emilie	
COLLECTIF CARABINE DAMES	
50 M Femmes 60 BC	
BRIZE Laurence	
COLLECTIF PISTOLET JUNIORS	
EPREUVES MONDIALES ISSF	
25 M Standard	Pistolet 25 M
POLO Vincent QUIQUAMPOIX Jean	ADAMUS Antoine QUIQUAMPOIX Jean
COLLECTIF PISTOLET SENIORS	
25 M Standard	25 M Percussion Centrale
ARTAUD Boris BESSAGUET Clément FOUQUET Florian SAUVAGE Thibaut	ARTAUD Boris BLANCHOUIN Sébastien DAUMAL Fabrice FOUQUET Florian

Le résultat des épreuves de l'Europa Cup 2014 carabine 300 M est l'outil d'évaluation que la Direction Technique a utilisé pour constituer les collectifs de préparation seniors et dames (9 tireurs).

EPREUVES MONDIALES CARABINE 300M		
EPREUVES	Quota de places	Critère
SENIOR/DAME		
CARABINE 300 M	3x40 Senior	Accès au collectif à tous les tireurs qualifiés à la finale de l'Europa Cup (20 premiers du classement Européen par épreuve et catégorie)
	3x20 Senior	
	60 BC Senior	
	3x20 Dame	
	60 BC Dame	
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	En cas de nécessité, la DTN se réserve le droit d'ajouter 1 place par épreuve et catégorie (choix et proposition des entraîneurs)	

COLLECTIF CARABINE 300 M

EPREUVES MONDIALES ISSF

Hommes	Femmes
D'HALLUIN Michael GRAFF Cyril HENRY Josselin JENICOT Guillaume MORENO FLORES Rémi SAUVEPLANE Valerian	CHUARD Christine GOBERVILLE Olivia HOULMONT Catherine

Le tableau de référence internationale 2014/2015 est l'outil d'évaluation que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les collectifs de préparation dans les épreuves cible mobile 10 M junior fille, junior garçon, dame et senior (6 tireurs).

EPREUVES MONDIALES ISSF CIBLE MOBILE 30+30 – 20+20

ENTREE COLLECTIFS	Lieu de réalisation	SENIOR	DAME	JUNIOR GARÇON	JUNIOR FILLE
CLASSEMENT RÉALISÉ EN INTERNATIONAL	Compétitions Internationales	10 Premiers des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées	8 Premières des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées	8 Premiers des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées	6 Premières des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées
PERFORMANCE INTERNATIONALE Point Moyen du Tableau de référence international	Compétitions Internationales	Point Moyen du 10ème des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées	Point Moyen du 8ème des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées	Point Moyen du 8ème des CDE, CDM ou des compétitions internationales référencées	Point moyen du 6ème des CDE, CDM
PERFORMANCE NATIONALE RÉALISÉE AUX CF Point Moyen du Tableau de référence international	Championnat de France	Point moyen du 8ème des CDE, CDM	Point moyen du 6ème des CDE, CDM	Point moyen du 6ème des CDE, CDM	Point moyen du 4ème des CDE, CDM

TABLEAU DE REFERENCES INTERNATIONALES

CIBLE MOBILE 30+30 et 20+20

	1 ^{er}	4e	6e	8e	10e
Senior 10 M	580	576	574	572	569
Senior 50 M	590	587	585	584	583
Dame 10 M	383	372	368	356	348
Junior Garçon 10 M	567	554	548	542	536
Junior Garçon 50 M	584	574	571	564	557
Junior Fille 10 M	366	346	344	341	334

COLLECTIF CIBLE MOBILE

EPREUVES MONDIALES ISSF

10 M Femmes	10 M Hommes	50 M Hommes
MALCOIFFE Paloma	GERMAIN Benoît	GERMAIN Benoît
10 M Junior Fille	10 M Junior Garçon	50 M Junior Garçon
LOUIS Florence MALCOIFFE Lily	SCHILTZ Quentin SCHULLER Eric	SCHILTZ Quentin SCHULLER Eric

B.4. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS CIBLE

SORTIE DES COLLECTIFS	Senior	Dame	Jun Garçons	Jun Filles
<i>Si non réalisation des critères d'entrée</i>	1 an	1 an	1 an	1 an
<i>Si problème de conduite (comportement)</i>	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat
<i>Si absence de travail ou de participation aux stages</i>	1 an	1 an	1 an	1 an
<i>Si refus de participation à une compétition sans motif valable</i>	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat

B.5. MOYENS ACCORDES AUX COLLECTIFS CIBLE

ATTRIBUTION COLLECTIFS	Senior	Dame	Jun Garçons	Jun Filles
MUNITIONS ENTRAINEMENT ET MATCH	OUI	OUI	OUI	OUI
AIDE PERSONNALISEE (liste Haut Niveau)	Aides en matériel sur cas particulier	Aides en matériel sur cas particulier	Aides en matériel sur cas particulier	Aides en matériel sur cas particulier
STAGES	OUI	OUI	OUI	OUI
COMPETITIONS INTERNATIONALES *	Choix Entraîneur et la DTN	Choix Entraîneur et la DTN	Choix Entraîneur et la DTN	Choix Entraîneur et la DTN
CHAMPIONNATS DE REFERENCE	Comité de Sélection	Comité de Sélection	Comité de Sélection	Comité de Sélection
TENUE SPORTIVE	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence

* Chaque entraîneur, responsable d'un collectif, doit faire des choix pour composer son équipe à chaque compétition internationale pour laquelle il n'est pas dans l'obligation d'établir un mode de sélection. Il définit son équipe en fonction du potentiel individuel et collectif, de l'avancement des préparations individuelles, de la nécessité ou du besoin de compétition de chacun,...

Ce choix est proposé au directeur technique national ou à son représentant qui prend la décision finale.

B.6. MUNITIONS ACCORDEES AUX COLLECTIFS CIBLE

Des quantités de munitions seront attribuées par les entraîneurs responsables à tous les tireurs appartenant à un collectif en fonction des séances d'entraînement, du programme de préparation et des objectifs prioritaires de chaque sportif.

Munitions attribuées :

Cartouches et plombs en qualité match et entraînement

**REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE
EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF**

PREAMBULE

Compte tenu de la progression continue du niveau international, il est impératif que l'investissement personnel des tireurs soit encore amélioré par la qualité de leur préparation sur leurs entraînements quotidiens. Il est nécessaire d'introduire pour cette année une ouverture pour plus de concurrence et d'émulation dans chacun des collectifs. Ce travail nous permettra d'améliorer encore l'individualisation du travail avec le groupe d'athlètes ciblés et de mieux nous concentrer sur la réalité des épreuves qui nous attendent, individuellement et collectivement.

Notre conception de l'entraînement est validée par l'expérience et les résultats obtenus par les équipes de France lors des compétitions internationales de référence depuis de nombreuses années. Les compétences et l'expérience de notre encadrement ne sont pas contestables et constituent également une des forces du tir Français.

La saison 2014/2015 doit être abordée par chacun d'entre nous avec humilité pour une remise en question nécessaire, avec ambition, celle de gagner, mais aussi avec la volonté de partage, d'échange et d'écoute, afin que chacun puisse exprimer son meilleur potentiel et que le résultat soit le fruit d'une dynamique collective partagée.

C.1. MODE DE SELECTION EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF

Mode de sélection aux compétitions internationales

La direction technique propose d'exposer les modalités des systèmes de sélection. Il convient en effet :

- de rappeler les objectifs de la saison sportive 2014/2015
- de mieux définir les termes afférents aux sélections et de proposer de nouvelles modalités
- de préparation et de sélection pour les sportifs amenés à représenter la France dans les compétitions de référence ;
- de préciser les principes de sélection ;
- de définir le rôle de l'encadrement national.

Objectifs

- Championnat du monde plateau
- Championnat d'Europe toutes disciplines
- Championnat d'Europe 10 M
- Coupes du monde
- Jeux Européens

Ces échéances constituent les objectifs prioritaires de l'année 2015 pour la FFTir. Afin de présenter des sportifs capables d'atteindre les podiums, il faut organiser une préparation rigoureuse ainsi que des principes de sélections individuels et collectifs indiscutables.

Les termes relatifs à la sélection

Sélection : C'est un choix de tireurs présentant les caractéristiques permettant d'atteindre au mieux un objectif sportif donné dans une épreuve de référence.

Mode de sélection : C'est un ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des tireurs, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve de référence.

Epreuve de sélection : C'est une situation de référence permettant d'évaluer, à partir de la mesure et de l'observation des entraîneurs référents, les qualités des tireurs.

Comité de sélection : Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats internationaux (Championnat du Monde et d'Europe,...). Il arrête la sélection (et la présente à la CNSHN dans le cas des Jeux Olympiques). Il est composé au minimum de 3 personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant ;
- Le directeur technique national ou son représentant ;
- Le directeur des équipes de France ;
- Le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné.

Le comité de sélection décide à la majorité absolue. En cas d'égalité, la voix du directeur technique national est prépondérante.

Les termes relatifs au haut niveau

Collectif national : Appellation d'un groupe ciblé de travail ayant pour objectif d'élever son niveau en vue d'intégrer les équipes de France de référence pour accéder aux podiums en championnat international. La composition de ce groupe est établie chaque année par la direction technique sur la base du classement national et proposition des entraîneurs nationaux, des entraîneurs de pôle ou des cadres techniques référents.

Equipe de France : Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la fédération, représentant ponctuellement la nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la fédération internationale.

Sélection nationale: Appellation d'une délégation de personnes, sélectionnée par la fédération, représentant ponctuellement la nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif ponctuel.

Championnat international : Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décerné un titre (championnat du Monde et d'Europe).

Compétition internationale : Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix européens, Junior Cup). Une telle compétition permet de poursuivre la préparation des tireurs dans l'optique des championnats internationaux.

Modalités et principes de sélection

Durant chaque olympiade, il s'agira de renforcer la préparation sportive pour augmenter le niveau de performance des français par rapport au niveau international. Pour cela la direction technique dissocie, autant que faire ce peut, les modalités de préparation des épreuves de sélection.

Chaque championnat de référence (Jeux Olympiques, Championnat du monde ou d'Europe, Jeux Méditerranéens, Jeux Européens,) renvoie à un mode de sélection

particulier. Toute sélection ne sera validée qu'après la signature de la CIHN. Le tireur s'engage alors à :

- respecter les règles de fonctionnement et d'organisation de l'équipe de France ;
- se mettre à l'entière disposition de l'équipe de France dans le cadre de sa préparation terminale ;
- suivre et respecter les consignes des entraîneurs ;
- avoir un esprit et un discours positifs envers l'institution fédérale et ses représentants afin de contribuer à la réussite de l'équipe de France.

Une sélection en équipe de France ne donne pas de prérogative particulière relative à l'accès à un collectif national.

Le rôle des entraîneurs nationaux, de pôle et cadres référents

Le rôle des entraîneurs nationaux, des entraîneurs de pôle et des cadres référents est centré sur leurs missions d'entraînement et de coaching. L'entraîneur doit mobiliser toute son énergie et ses compétences pour faire réussir les tireurs relevant de sa responsabilité. Il est aussi une force de proposition et participe à ce titre au comité de sélection.

Chaque entraîneur, responsable d'un collectif, doit faire des choix pour composer son équipe à chaque compétition internationale pour laquelle il n'est pas dans l'obligation d'établir un mode de sélection. Il définit son équipe en fonction du potentiel individuel et collectif, de l'avancement des préparations individuelles, de la nécessité ou du besoin de compétition de chacun,... Ce choix est proposé au directeur technique ou à son représentant qui prend la décision finale.

Les principes de sélection

Concept général

La nécessité de résultat dans les compétitions et championnats internationaux représente un enjeu considérable pour le développement de notre discipline. Mais la réussite nécessite, entre autre, l'expérience positive de la compétition internationale. Le choix d'une sélection réservée est issu d'une politique de formation au haut niveau, dont le PES est le principal outil. Il est indispensable pour optimiser la formation de l'élite et ainsi contribuer à sa réussite, de lui apporter l'expérience de la compétition internationale de haut niveau.

Réserver la sélection aux tireurs des collectifs contribue au développement de cette expérience compétitive internationale. Cette approche permet de proposer une formation sportive complète à des tireurs à fort potentiel, appartenant à un pôle ou à un collectif national, vraisemblablement pour plusieurs saisons.

La démarche

Seuls les tireurs relevant des collectifs nationaux peuvent prétendre à une sélection dans les disciplines faisant l'objet de ce dispositif. Les étapes de sélection sont conçues pour faciliter la préparation sportive des tireurs. Les étapes compétitives de préparation sont gérées en interne, notamment en ce qui concerne la participation aux compétitions internationales de préparation.

Sur proposition des entraîneurs nationaux le directeur technique national peut inviter des tireurs externes aux collectifs à participer aux épreuves sélectives.

C.2. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M

Pistolet/Carabine/Cible Mobile ARNHEM (Pays Bas) - 1 au 8 mars 2015

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

SELECTIONS NATIONALES 10 M

Rôle

Avec pour objectif principal de constituer les équipes de France, les sélections nationales sont également pour la Direction Technique Nationale un indicateur d'appréciation du niveau de performance des collectifs de préparation nationaux.

Organisée en décembre, cette première étape sélective est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Les sélections nationales sont des épreuves dont le programme est placé sous la responsabilité et le contrôle direct de la Direction Technique Nationale.

Date : Pistolet/Carabine - 18 au 20 décembre 2014
Cible Mobile - 18 au 21 décembre 2014 (stage sélectif)

Lieux : Pistolet/Carabine - Arques
Cible Mobile - Insep

Programme : 2 matchs au Pistolet - 3 matchs à la Carabine
Cible Mobile - 3 matchs de test et d'évaluation sur le stage sélectif

Catégorie : S1 - D1 - CF/JF - CG/JG
Carabine/Pistolet/Cible Mobile 10 mètres

Critères d'accès :

- Les 15 premiers du classement national des épreuves 10 mètres, collectifs nationaux inclus (classement national arrêté le 30 septembre 2014).
- Les tireurs du collectif Relève seront également invités à participer à l'épreuve de la sélection nationale.
- Un groupe de 12 tireurs issus de la filière Cadets (6 pistoliers et 6 carabiniers) sera invité à participer à l'épreuve de la sélection nationale. Les résultats réalisés seront pris en compte dans le cadre d'une éventuelle sélection en équipe de France Junior.
- Les juniors garçons et filles 3^e année seront invités si leur moyenne (au 30 septembre 2014) leur permet d'être classés parmi les 15 premiers seniors et dames.
- Les tireurs des collectifs nationaux des épreuves 25 et 50 mètres pourront être invités sur proposition des entraîneurs et accord de la DTN.

Modalités de prise en charge : Un forfait de 150 € sera attribué aux tireurs membres des collectifs 10 mètres seniors, dames et juniors.

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les tireurs Français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat d'Europe 10 mètres.

JUNIORS GARCONS/FILLES Carabine/Pistolet/Cible Mobile

À l'issue des sélection nationale organisée à Arques (pistolet/carabine)
À l'issue des évaluations et tests organisés à l'Insep (cible mobile)

- La 1^{ère} place sera automatiquement sélectionnée à condition d'obtenir le niveau requis, choix libre pour les deux places restantes par le comité de sélection.
- La participation par équipe ne s'impose pas de façon prioritaire sauf si le potentiel d'un podium le justifie (comparaison du niveau international).

Niveau requis : le comité de sélection examinera le niveau et les références internationales pour statuer sur la première place et décider de sélectionner ou pas des tireurs supplémentaires.

REFERENCES INTERNATIONALES				
Moyenne des résultats internationaux	Moyenne de la 1 ^{ère} place	Moyenne de l'entrée en finale	Moyenne de la 15 ^{ème} place	Moyenne de la 20 ^{ème} place
Pistolet 10 M JF	384,5	379	374,8	372,5
Carabine 10 M JF	417,7	413,2	411,8	411,2
Pistolet 10 M JG	575,2	573	568,2	566,5
Carabine 10 M JG	625,9	621	618,8	617,2

Performance unique à réaliser au moins une fois

Moyenne à réaliser sur 2 ou 3 matchs suivant les épreuves

Moyenne permettant un examen du Comité de Sélection

Moyenne des résultats internationaux	Moyenne de la 1 ^{ère} place	Moyenne de l'entrée en Médal Match	Moyenne de la 6 ^{ème} place	Moyenne de la 8 ^{ème} place
Cible Mobile 10 M JF	372	355	349	344,3
Cible Mobile 10 M JG	571	556	547	542

Performance unique à réaliser au moins une fois

Moyenne à réaliser sur 3 matchs sélectifs

Moyenne permettant un examen du Comité de Sélection

SENIORS/DAMES

Carabine/Pistolet/Cible Mobile

**À l'issue de la sélection nationale organisée à Arques,
À l'issue des évaluations et tests organisés à l'Insep (cible mobile)**

- Les deux premières places seront automatiquement sélectionnées à condition d'obtenir le niveau requis, choix libre pour la place restante par le comité de sélection.
- La participation par équipe ne s'impose pas de façon prioritaire sauf si le potentiel d'un podium le justifie (comparaison du niveau international).

Règle spécifique

Les tireurs porteurs de quota olympique seront automatiquement sélectionnés. A ce jour est pré-qualifié pour le championnat d'Europe : Jérémy MONNIER

Niveau requis : le comité de sélection examinera le niveau et les références internationales pour statuer sur les deux premières places et décider de sélectionner ou pas un tireur supplémentaire.

REFERENCES INTERNATIONALES				
<i>Moyenne des résultats internationaux</i>	<i>Moyenne de la 1^{ère} place</i>	<i>Moyenne de l'entrée en finale</i>	<i>Moyenne de la 15^e place</i>	<i>Moyenne de la 20^e place</i>
Pistolet 10 M Dame	387,8	383	380,3	378,3
Carabine 10 M Dame	419,7	416,0	414,6	413,9
Pistolet 10 M Senior	586,8	581	578,2	573,8
Carabine 10 M Senior	630	624,9	623,6	622,8

Performance unique à réaliser au moins une fois

Moyenne à réaliser sur 2 ou 3 matchs suivant les épreuves

Moyenne permettant un examen du Comité de Sélection

<i>Moyenne des résultats internationaux</i>	<i>Moyenne de la 1^{ère} place</i>	<i>Moyenne de l'entrée en MedalMatch</i>	<i>Moyenne de la 6^e place</i>	<i>Moyenne de la 8^e place</i>
Cible Mobile 10 M Dame	382,3	373	362,7	359
Cible Mobile 10 M Senior	585,7	576,3	574,3	572,3

Performance unique à réaliser au moins une fois

Moyenne à réaliser sur 3 matchs sélectifs

Moyenne permettant un examen du Comité de Sélection

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats des épreuves sélectives, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Championnat d'Europe 10 M
la sélection officielle des tireurs sera définitive le 23 décembre 2014
Composition prévisionnelle des équipes de France
Carabine : 12 tireurs - Pistolet : 12 tireurs - Cible Mobile : 6 tireurs

PROGRAMME PREVISIONNEL DE PREPARATION DES COLLECTIFS

Le programme d'action préparatoire (stages et compétitions) découle de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

STAGES			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
03-09/01/15	Préparation oxygénation Carabine 10 M JG/JF	Morbier	Collectif et sélectionnés Europe 10 tireurs
05-09/01/15	Préparation oxygénation Carabine 10 M S/D	Morbier	Collectif et sélectionnés Europe 12 tireurs
19-23/01/15	Préparation technique Carabine 10/50 M JG/JF	Beaulieu	Collectif et Sélectionnés Europe 15 tireurs
24-26/01/15	Préparation technique Carabine 10 M Seniors	Lauf	Collectif et sélectionnés Europe 10 tireurs
25-27/02/15	Préparation spécifique championnat d'Europe Carabine 10 M S/D/JG/JF	Arques	Sélectionnés Europe 12 tireurs
00/02/15	Préparation spécifique Europe Cible Mobile 10 M JG/JF	<i>Lieu en attente</i>	Sélectionnés Europe 6 tireurs
27/02- 02/03/15	Préparation technique Pistolet 10 M JG/JF	Lille	Collectif et Sélectionnés Europe 6 tireurs
16-21/02/15	Préparation spécifique championnat d'Europe Pistolet 10 M Senior	Beaulieu	Sélectionnés Europe 3 tireurs
02-03/03/15	Préparation spécifique championnat d'Europe Pistolet Senior	Arques	Sélectionnés Europe 3 tireurs
00-00/01/15	Préparation spécifique championnat d'Europe Pistolet 10 M Dame	Talence	Sélectionnés Europe 3 tireurs
00-00/02/15	Préparation spécifique championnat d'Europe Pistolet 10 M Dame	Creil	Sélectionnés Europe 3 tireurs

COMPETITIONS			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
15-18/01/15	Grand Prix de Pilsen Cible Mobile 10 M JG/JF/S/D	Pilsen (CZE)	Collectif et Sélectionnés Europe 6 tireurs
16-18/01/15	Compétition Internationale Pistolet 10 M JG/JF/Senior	Ruse (SLO)	Collectif et Sélectionnés Europe 9 tireurs
21-25/01/15	Compétition Internationale Carabine JG/JF	Innsbruck (AUT)	Sélectionnés Europe 6 tireurs
28/01- 01/02/15	Compétition Internationale Carabine/Pistolet 10 M JG/JF/S/D	Munich (GER)	Sélectionnés Europe 24 tireurs
12-14/02/15	Grand Prix International Carabine/Pistolet 10 M S/D/JG/JF	Fleury (FRA)	Collectif et Sélectionnés Europe 36 tireurs

C.3. COUPES DU MONDE CIBLE

CHANGWON (Corée du Sud) - 08 au 16 avril 2015

FORT BENNING (Etats Unis) - 11 au 19 mai 2015

MUNICH (Allemagne) - 26 mai au 02 juin 2015

GABALA (Azerbaïdjan) - 06 au 16 août 2015

REGLEMENT DE SELECTION

Epreuves 10 M

Le résultat scratch (S/D/J) des sélections nationales 10 M servira à sélectionner les équipes de France dans les épreuves carabine et pistolet senior/dame.

En fonction du classement individuel lors des épreuves de sélection nationale 10 M, la direction technique nationale se réserve le droit de choisir prioritairement les tireurs en capacité de performer sur une seconde épreuve.

Epreuves 25/50 M

La participation sera prioritairement réservée aux membres des collectifs 2015 en fonction des critères définis par l'encadrement selon les modalités suivantes :

- les équipes de France qui participeront aux épreuves seront constituées à partir des Collectifs 2014/2015
- évaluations opérées sur les actions de stages
- résultats obtenus lors des différentes compétitions internationales de la saison sportive en cours et N-1
- le classement national en cours
- facultés des sportifs à produire des performances
- analyse des potentiels individuels par les entraîneurs nationaux

Le choix de l'encadrement sera principalement axé sur les tireurs en capacité d'atteindre les podiums.

Cas particulier de la coupe du monde à Gabala :

Selon le déroulement de la saison (gain de quota), la Direction Technique Nationale se réserve le droit d'effectuer une sélection nominative afin d'optimiser la chasse aux quotas olympiques.

C.4. CHAMPIONNAT D'EUROPE

MARIBOR (Slovénie) - 19 juillet au 02 août 2015

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

SELECTIONS NATIONALES 25/50 M JUNIORS

Rôle

Avec pour objectif principal de constituer les équipes de France Juniors, les sélections nationales sont également pour la DTN un indicateur d'appréciation du niveau de performance des collectifs de préparation nationaux.

Organisée en juin, cette deuxième étape sélective est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de la réussir au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Les sélections nationales sont des épreuves dont le programme est placé sous la responsabilité et le contrôle direct de la Direction Technique Nationale.

Les sélections nationales 25/50 M serviront à sélectionner les équipes de France Juniors au Championnat d'Europe 25/50 M.

Date : 02 au 07 juin 2015

Lieux : Bordeaux pour les épreuves 25/50 m en pistolet et carabine
Matches sélectifs à Lingolsheim et Waldorf pour les épreuves 50 m en cible mobile

Programme :

- 3 matchs sélectifs dans toutes les épreuves olympiques carabine.
- 2 matchs sélectifs dans toutes les épreuves olympiques pistolet.
- 2 matchs sélectifs dans toutes les épreuves mondiales ISSF carabine 50 mètres
- 1 match sélectif dans toutes les épreuves mondiales ISSF pistolet 25 mètres.
- 2 matchs internationaux dans les épreuves cible mobile

Catégorie : CF/JF - CG/JG

Critères d'accès :

Les 15 premiers du classement national des épreuves 25/50 mètres, collectifs inclus (classement national arrêté le 31 mars 2015).

Pour participer à une autre épreuve, un tireur doit obligatoirement être inscrit dans un collectif.

Modalités de prise en charge : Un forfait de 150 € sera attribué aux tireurs membres des collectifs juniors 25/50 M.

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les tireurs Français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat d'Europe 25/50/300 mètres.

JUNIORS GARCONS/FILLES EPREUVES OLYMPIQUES CARABINE ET PISTOLET

À l'issue de la sélection nationale organisée en juin 2015,

- La 1^{ère} place sera automatiquement sélectionnée à condition d'obtenir le niveau requis, choix libre pour les deux places restantes par le comité de sélection.
- La participation par équipe ne s'impose pas de façon prioritaire sauf si le potentiel d'un podium le justifie (comparaison du niveau international).

EPREUVES MONDIALES CARABINE ET PISTOLET

À l'issue de la sélection nationale organisée en juin 2015,

- Composition des équipes de France : le comité de sélection choisira prioritairement les tireurs dans les épreuves olympiques pour doubler ou tripler sur les épreuves mondiales (carabine 60 BC junior fille, pistolet standard, pistolet 25 mètres).
 - PISTOLET : En cas de nécessité, la direction technique nationale appliquera le règlement ISSF en vigueur qui prévoit un quota de 15 tireurs garçons et filles engagés sur 5 épreuves olympiques et 2 épreuves mondiales.
 - CARABINE : En cas de nécessité, la direction technique nationale appliquera le règlement ISSF en vigueur qui prévoit un quota de 14 tireurs garçons et filles engagés sur 5 épreuves olympiques et 1 épreuve mondiale.
- La participation par équipe ne s'impose pas de façon prioritaire sauf si le potentiel d'un podium le justifie (comparaison du niveau international).

Niveau requis : le comité de sélection examinera le niveau et les références internationales en cours pour statuer sur la première place et décider de sélectionner ou pas des tireurs supplémentaires.

REFERENCES INTERNATIONALES

<i>Moyenne des résultats internationaux</i>	<i>Moyenne de la 1^{ère} place</i>	<i>Moyenne de l'entrée en finale</i>	<i>Moyenne de la 15^e place</i>	<i>Moyenne de la 20^e place</i>
Pistolet 25 M JF	579,4	569	565,4	562,4
Carabine 3x20 JF	583,5	577	573,0	570,8
Pistolet Vitesse JG	572,6	569	562	558,2
Pistolet 50 M JG	558,6	542	536	533,2
Carabine 3x40 JG	1170,3	1157	1150,8	1147,5
Carabine 60 BC JG	625,8	619,4	617	615,4

Performance unique à réaliser au moins une fois

Moyenne à réaliser sur 2 ou 3 matchs suivant les épreuves

Moyenne permettant un examen du Comité de Sélection

SENIORS/DAMES

EPREUVES OLYMPIQUES CARABINE ET PISTOLET

Les épreuves de sélection nationale 25/50 M ne seront pas organisées cette saison en raison du calendrier sportif très chargé des collectifs senior et dame. Néanmoins, la procédure de sélection des équipes de France prendra en considération les éléments suivants :

- Les tireurs porteurs de quota olympique seront automatiquement sélectionnés.
- Les tireurs qui gagneront un quota olympique au cours de la saison sportive 2015 seront automatiquement sélectionnés.

A ce jour est pré-qualifiée pour le championnat d'Europe : Stéphanie TIRODE

Les tireurs sélectionnés au championnat d'Europe seront prioritairement issus des collectifs nationaux, le cas échéant, membres des collectifs relève.

Eléments de sélection par ordre de priorité :

- résultats sur les coupes du monde 2015 (Changwon, Fort Benning, Munich).
- résultats sur les compétitions internationales (Wroclaw, Dortmund, Hanovre, Rifle Cup 1 et 2).
- le classement national

L'analyse de ces éléments de sélection présentés par les entraîneurs nationaux permettra au comité de sélection de retenir les tireurs en capacité d'atteindre les objectifs lors du championnat d'Europe.

La participation par équipe ne s'impose pas de façon prioritaire sauf si le potentiel d'un podium le justifie (comparaison du niveau international).

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Niveau requis : le comité de sélection examinera le niveau et les références internationales en cours pour statuer sur le nombre de places à sélectionner.

REFERENCES INTERNATIONALES				
<i>Moyenne des résultats internationaux</i>	<i>Moyenne de la 1^{ère} place</i>	<i>Moyenne de l'entrée en finale</i>	<i>Moyenne de la 15^e place</i>	<i>Moyenne de la 20^e place</i>
Pistolet 25 Dame	587,5	582	577,8	575,8
Carabine 3x20 Dame	589,0	582	579,7	578
Pistolet Vitesse Senior	589,8	580	574,8	572,3
Pistolet 50 M Senior	571,8	559	554,0	551,2
Carabine 3x40 Senior	1180,8	1171	1166,5	1164,5
Carabine 60 BC Senior	630,1	626	623,7	622,8

Performance unique à réaliser au moins une fois

Moyenne à réaliser sur 2 ou 3 matchs suivant les épreuves

Moyenne permettant un examen du Comité de Sélection

SENIORS/DAMES

EPREUVES MONDIALES CARABINE ET PISTOLET

Carabine 60 BC Dame

Composition des équipes de France : le comité de sélection choisira prioritairement les tireuses retenues dans l'épreuve olympique (carabine 3x20) pour doubler ou tripler sur les épreuves mondiales (carabine 60 BC, carabine 300 m).

En cas de nécessité, la direction technique nationale appliquera le règlement ISSF en vigueur qui prévoit un quota de 18 tireurs garçons et filles engagés sur 3 épreuves olympiques et 6 épreuves mondiales.

Pistolet 25 M

Composition des équipes de France : le comité de sélection choisira prioritairement les tireurs retenus dans les épreuves olympiques (pistolet vitesse et pistolet 50 m) pour doubler ou tripler sur les épreuves mondiales (pistolet standard, pistolet percussion centrale 25 mètres).

En cas de nécessité, la direction technique nationale appliquera le règlement ISSF en vigueur qui prévoit un quota de 15 tireurs garçons et filles engagés sur 3 épreuves olympiques et 2 épreuves mondiales.

Carabine 300 M

Composition des équipes de France : le comité de sélection choisira prioritairement les tireurs retenus dans les épreuves olympiques pour un ou plusieurs engagements sur les épreuves mondiales de la carabine 300 mètres.

En cas de nécessité, la direction technique nationale appliquera le règlement ISSF en vigueur qui prévoit un quota de 18 tireurs garçons et filles engagés sur 3 épreuves olympiques et 6 épreuves mondiales.

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Championnat d'Europe

la sélection officielle des tireurs sera définitive le 10 juin 2015

Composition prévisionnelle des équipes de France

Carabine : 18 tireurs - Pistolet : 18 tireurs

Plateau : 18 tireurs - Cible Mobile : 4 tireurs

PROGRAMME PREVISIONNEL DE PREPARATION DES COLLECTIFS

Le programme d'action préparatoire (stages et compétitions) découle de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

STAGES			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
13-17/04/15	Préparation technique Carabine 50 M S/D	Creil	Collectif 12 tireurs
08-11/07/15	Préparation spécifique Europe Carabine 50 M S/D	Moulins	Sélectionnés Europe 8 tireurs
06-10/04/15	Préparation technique Carabine 50 M JG/JF	Bordeaux	Collectif 8 tireurs
06-10/04/15	Préparation technique Pistolet 25/50 M JG/JF	Bordeaux	Collectif 8 tireurs
00-00/07/15	Préparation spécifique Europe 25/50 M JG/JF	Moulins	Sélectionnés Europe 10 tireurs
03-05/07/15	Préparation spécifique Monde Pistolet Vitesse 25 M Seniors	Marseille	Sélectionnés Europe 3 tireurs
13-15/07/15	Préparation spécifique Europe Pistolet 50 M Seniors	Bordeaux	Sélectionnées Europe 3 tireurs
00-00/07/15	Préparation spécifique Europe Pistolet 25 M Dames	Creil	Sélectionnés Europe 3 tireuses
00-00/07/15	Préparation spécifique Europe Pistolet 25 M Dames	Bordeaux	Sélectionnés Europe 3 tireuses
06-08/07/15	Préparation spécifique Europe Pistolet Vitesse 25 M JG	Marseille	Sélectionnés Europe 3 tireurs

COMPETITIONS			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
22-26/05/15	Europa Cup carabine 300 M	Aarhus	Collectif 6 tireurs
25/06-03/07/15	Compétition Internationale Juniors Carabine/Pistolet	Suhl	Collectif et Sélectionnés Europe 20 tireurs
08-17/04/15	Coupe du Monde Carabine/Pistolet	Changwon	Collectif 16 tireurs
11-19/05/15	Coupe du Monde Carabine/Pistolet	Fort Benning	Collectif 16 tireurs
10-14/06/15	Compétition Internationale Hopes Juniors Carabine/Pistolet	Pilsen	Sélectionnés Europe 18 tireurs
26-28/06/15	Europa Cup Pistolet 25 M	Lahti	Sélectionnés Europe 6 tireurs
26/05-02/06/15	Coupe du Monde Carabine/Pistolet	Munich	Collectif 22 tireurs
20-24/05/15	Coupe des Alpes Carabine/Pistolet JG/JF	Innsbruck	Collectif 20 tireurs

C.5. SELECTION NATIONALE PLATEAU

Niort - 15 au 17 mai 2015/Cernay - 21 au 24 mai 2015

L'épreuve de sélection est une compétition organisée par la FFTir dont le programme est placé sous la responsabilité et le contrôle direct de la Direction Technique Nationale.

Critères d'accès : l'accès est libre sous réserve des places disponibles

Lieux : Niort (SO), Cernay (FO et DT)

Date : 15 au 17 mai et 21 au 24 mai 2015

Programme : 1 match FO/DT/SO

La compétition de sélection nationale permet :

- aux tireurs sans statut d'accéder aux collectifs nationaux.
- aux tireurs du groupe B d'accéder au programme des équipes de France.

L'arbitrage est organisé par la Commission Nationale d'Arbitrage en coordination avec la Direction Technique Nationale

La sélection nationale 2015 sera organisée dans les épreuves suivantes :

- Fosse olympique Senior, Dame, Junior Garçon et Junior Fille
- Skeet olympique Senior, Dame, Junior Garçon et Junior Fille
- Double Trap Senior et Junior Garçon

FOSSE OLYMPIQUE

A l'issue de la sélection nationale :

- Les 3 premiers Seniors hors collectif seront qualifiés pour participer au Grand Prix international de Suhl (Allemagne) du 26 juin au 02 juillet 2015
- Le premier Junior Garçon et la première Junior Fille hors collectif seront qualifiés pour participer au Grand Prix international de Suhl (Allemagne) du 26 juin au 02 juillet 2015

SKEET OLYMPIQUE

A l'issue de la sélection nationale :

- Les 3 premiers Seniors hors collectif seront qualifiés pour participer au Grand Prix international de Suhl (Allemagne) du 26 juin au 02 juillet 2015
- Le premier Junior Garçon et la première Junior Fille hors collectif seront qualifiés pour participer au Grand Prix international de Suhl (Allemagne) du 26 juin au 02 juillet 2015

DOUBLE TRAP

Le collectif Double Trap pourra être constitué suivant les résultats de la sélection nationale (Cernay du 21 au 24 mai 2015).

C.6. EPREUVES PLATEAU

COUPES DU MONDE CHAMPIONNAT D'EUROPE CHAMPIONNAT DU MONDE

REGLEMENT ET ORGANISATION DES EPREUVES DE SELECTION

La participation sera prioritairement réservée aux membres des collectifs 2015 en fonction des critères définis par l'encadrement et des modalités suivantes :

COUPE DU MONDE - ACAPULCO

- Sélection réservée aux tireurs du Collectif A en skeet et fosse olympique.
- Participation des tireurs du Collectif B en skeet olympique senior et dame sur la base d'une étape sélective (Grand Prix de Chypre du 05 au 09 février 2015).
- Pas de participation du Collectif B en fosse olympique.

COUPE DU MONDE - AL AIN

- Sélection réservée aux tireurs du Collectif A en skeet et fosse olympique.
- Participation des tireurs du Collectif B en skeet olympique senior et dame sur la base d'une étape sélective (Grand Prix de Chypre du 05 au 09 février 2015).
- Participation des tireurs du Collectif A/B en fosse olympique senior sur la base de deux étapes sélectives (Grand Prix de Chypre et du Maroc).

COUPE DU MONDE - LARNACA

- Sélection réservée aux tireurs du groupe A en skeet et fosse olympique.
- Participation des tireurs du Collectif B en fosse olympique senior et dame sur la base des résultats du match sélectif à Lonato du 13 au 17 avril 2015.
- Participation des tireurs du Collectif B en skeet olympique senior et dame sur la base des résultats du Grand Prix de Chypre et des coupes du monde à Acapulco et Al Ain.

COUPE DU MONDE - GABALA

Suivant les résultats obtenus lors des coupes du monde, des Jeux Européens et du championnat d'Europe, la Direction Technique Nationale pourra effectuer une sélection nominative dans un souci de performance de l'Equipe de France (potentiel gain de quota olympique).

SKEET OLYMPIQUE SENIORS ET DAMES

GRAND PRIX INTERNATIONAL **Nicosie (CYP) - 05 au 09 février 2015**

Participation des Collectifs A et B - Seniors et Dames (7 tireurs)

Collectif B Senior : le premier du groupe B sera sélectionné pour participer à la coupe du monde à Acapulco, le deuxième du groupe B sera sélectionné pour participer à la coupe du monde à Larnaca

Collectif B Dame* : 2 Dames seront sélectionnées pour participer à la coupe du monde à Acapulco et Al Ain

COUPE DU MONDE 1 **Acapulco (MEX) - 28 février au 10 mars 2015**

Participation prioritaire du Collectif A :
2 Seniors et 1 Dame

Participation du Collectif B :
- 1 Senior suite au résultat acquis lors du GP de Chypre
- 2 Dames* (suivant résultat obtenu au Grand Prix à Chypre)

COUPE DU MONDE 2 **Al Ain (EAU) - 19 au 29 mars 2015**

Participation prioritaire du Collectif A :
3 Seniors et 1 Dame

Participation du Collectif B :
- 2 Dames* (suivant résultat obtenu au Grand Prix à Chypre)

COUPE DU MONDE 3 **Larnaca (CYP) - 24 avril au 04 mai 2015**

Participation prioritaire du Collectif A
2 Seniors et 1 Dame

Participation du Collectif B :
- 2 Dames* (suivant résultat obtenu lors des coupes du monde)
- 1 Senior suite au résultat acquis lors du GP de Chypre

SELECTION NATIONALE **Niort - 15 au 17 mai 2015**

Participation des Collectifs A/B : 9 tireurs

CHAMPIONNAT D'EUROPE
Maribor (SLO) - 19 juillet au 02 août 2015

Participation des Collectifs A/B :
 Seniors : 2 tireurs* seront sélectionnés au cumul des points acquis lors des 3 coupes du monde à Acapulco, Al Ain et Larnaca

Dames : 3 tireuses* seront sélectionnées au cumul des points acquis lors des 3 coupes du monde à Acapulco, Al Ain et Larnaca

*Les tireurs porteurs de quota olympique seront automatiquement sélectionnés.
 A ce jour est pré-qualifié pour le championnat d'Europe : Anthony TERRAS*

COUPE DU MONDE 4
Gabala (AZE) - 06 au 16 août 2015

Suivant les résultats obtenus lors des coupes du monde, des Jeux Européens et du championnat d'Europe, la Direction Technique Nationale pourra effectuer une sélection nominative dans un souci de performance de l'Equipe de France (potentiel gain de quota olympique).

CHAMPIONNAT DU MONDE
Lonato (ITA) - 09 au 18 septembre 2015

Participation :
 Sous réserve d'un niveau de performance minimum, l'équipe Seniors et Dames qualifiée au championnat d'Europe sera reconduite pour participer au championnat du monde

*** Sous réserve d'un niveau de performance minimum**

- Le comité de sélection examinera le niveau et les références internationales en cours pour statuer sur le nombre de tireurs à sélectionner.
- La participation par équipe ne s'impose pas de façon prioritaire sauf si le potentiel d'un podium le justifie (comparaison du niveau international).
- Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats et des points acquis lors des compétitions, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur

REFERENCES INTERNATIONALES

<i>Moyenne des résultats internationaux</i>	<i>Moyenne de la 1^{ère} place</i>	<i>Moyenne de l'entrée en finale</i>	<i>Moyenne de la 15^e place</i>	<i>Moyenne de la 20^e place</i>
Skeet Olympique Dame	73,50	72	68,17	67,17
Skeet Olympique Senior	123,67	122	119,67	118,83

Performance unique à réaliser au moins une fois

Moyenne à réaliser sur 3 matchs

Moyenne permettant un examen du Comité de Sélection

FOSSE OLYMPIQUE SENIORS ET DAMES

GRAND PRIX INTERNATIONAL ?? (MAR) - 13 au 19 janvier 2015

Participation des Collectifs A et B - Seniors et Dames (14 tireurs)
Stage suivi d'une compétition

Collectif A et B Seniors :
le résultat de la compétition servira à sélectionner 2 Seniors parmi le Collectif B pour participer au Grand Prix à Nicosie.

GRAND PRIX INTERNATIONAL Nicosie (CYP) - 09 au 15 février 2015

Participation des Collectifs A et B - 5 Seniors et 3 Dames
Stage suivi d'une compétition

Collectif A et B Seniors :
le résultat de la compétition servira à sélectionner 1 à 2 Seniors* parmi le Collectif A/B pour participer à la coupe du monde à Al Ain.

La Direction Technique Nationale effectuera une sélection nominative dans un souci de performance de l'Equipe de France (potentiel gain de quota olympique).

*A ce jour sont pré-qualifiés aux coupes du monde à Acapulco et Al Ain :
DESERT Antonin - COUZY Mélanie - CORMENIER Carole - SAUZET Marina*

COUPE DU MONDE 1 Acapulco (MEX) - 28 février au 10 mars 2015

Participation prioritaire du Collectif A :
1 Senior et 3 Dames

COUPE DU MONDE 2 Al Ain (EAU) - 19 au 29 mars 2015

Participation prioritaire du Collectif A :
1 Senior et 3 Dames

Participation des Collectifs A et B Senior :
1 à 2 Seniors* seront sélectionnés à la coupe du monde à Al Ain suite au résultat acquis lors du Grand Prix à Nicosie

COUPE DU MONDE 3
Larnaca (CYP) - 24 avril au 04 mai 2015

Participation prioritaire du Collectif A :
1 Dame (Delphine REAU) et 1 Senior (Antonin DESERT)

Participation des Collectifs A et B Senior et Dame :
2 Seniors* et 2 Dames* seront sélectionnés à la coupe du monde sur la base des résultats du match sélectif à Lonato

SELECTION NATIONALE
Cernay (FRA) - 21 au 24 mai 2015

Participation des Collectifs A et B - Seniors et Dames (14 tireurs)

Le résultat servira à sélectionner les tireurs au championnat d'Europe suite au cumul des points acquis lors du match sélectif à Lonato (13 au 17 avril) et du match de la Sélection Nationale

CHAMPIONNAT D'EUROPE
Maribor (SLO) - 19 juillet au 02 août 2015

Composition des équipes :

Seniors A/B : 3 tireurs* seront sélectionnés au cumul des points acquis lors du match sélectif à Lonato et du match de la Sélection Nationale

Dames A/B : 3 tireuses* seront sélectionnées au cumul des points acquis lors du match sélectif à Lonato et du match de la Sélection Nationale

COUPE DU MONDE 4
Gabala (AZE) - 06 au 16 août 2015

Suivant les résultats obtenus lors des coupes du monde, des Jeux Européens et du championnat d'Europe, la Direction Technique Nationale pourra effectuer une sélection nominative dans un souci de performance de l'Equipe de France (potentiel gain de quota olympique).

CHAMPIONNAT DU MONDE
Lonato (ITA) - 09 au 18 septembre 2015

Participation :

Sous réserve d'un niveau de performance minimum, l'équipe Seniors et Dames qualifiée au championnat d'Europe sera reconduite pour participer au championnat du monde

*** Sous réserve d'un niveau de performance minimum**

- Le comité de sélection examinera le niveau et les références internationales pour statuer sur le nombre de tireurs à sélectionner.
- La participation par équipe ne s'impose pas de façon prioritaire sauf si le potentiel d'un podium le justifie (comparaison du niveau international).
- Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats et des points acquis lors des compétitions, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

REFERENCES INTERNATIONALES				
<i>Moyenne des résultats internationaux</i>	<i>Moyenne de la 1^{ère} place</i>	<i>Moyenne de l'entrée en finale</i>	<i>Moyenne de la 15^e place</i>	<i>Moyenne de la 20^e place</i>
Fosse Olympique Dame	73,17	70	67,50	65,80
Fosse Olympique Senior	123,50	121	119,0	118,17

Performance unique à réaliser au moins une fois

Moyenne à réaliser sur 3 matchs

Moyenne permettant un examen du Comité de Sélection

PROGRAMME PREVISIONNEL DE PREPARATION DES COLLECTIFS

Le programme d'action préparatoire (stages et compétitions) découle de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

STAGES			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
12-14/11/14	Stage de préparation Fosse Olympique	Poussan	Collectif A/B 14 tireurs
10-12/12/14	Stage de préparation Skeet Olympique	Cestas	Collectif A/B 9 tireurs
15-20/12/14	Stage de préparation Fosse Olympique	Las Palmas (ESP)	Collectif A 8 tireurs
13-15/01/15	Stage de préparation Skeet Olympique	Cestas	Collectif A/B 9 tireurs
09-11/02/15	Stage de préparation F.O. coupe du monde	Nicosie (CYP)	Collectif A/B 8 tireurs
17-20/02/15	Stage de préparation S.O. coupe du monde	Montecatini (ITA)	Collectif A/B 6 tireurs
07-09/04/15	Stage de préparation S.O. coupe du monde	Niort	Collectif A/B 6 tireurs
13-17/04/15	Stage sélectif F.O. coupe du monde et Europe	Lonato (ITA)	Collectif A/B 14 tireurs
03-05/06/15	Stage de préparation S.O. Jeux Européens	Cernay	Collectif A/B 6 tireurs
16-18/07/15	Stage de préparation S.O. championnat d'Europe	Montecatini	Collectif A/B 6 tireurs
24-27/07/15	Stage de préparation F.O. championnat d'Europe	Lonato (ITA)	Collectif A/B/Jun 10 tireurs
04-07/09/15	Stage de préparation F.O. championnat du monde	Lonato (ITA)	Collectif A/B/Jun 10 tireurs
10-12/09/15	Stage de préparation S.O. championnat du monde	Montecatini (ITA)	Collectif A/B 6 tireurs

COMPETITIONS

Dates	Actions	Lieux	Tireurs
05-15/02/15	Grand Prix International FO/SO	Nicosie (CYP)	Collectif A/B 15 tireurs
28/02-10/03/15	Coupe du monde FO/SO	Acapulco (MEX)	Collectif A/B 12 tireurs
19-29/03/15	Coupe du monde FO/SO	Al Ain (EAU)	Collectif A 12 tireurs
24/04-04/05/15	Coupe du monde FO/SO	Larnaca (CYP)	Collectif A/B 13 tireurs
26/06-02/07/15	Grand Prix International FO/SO	Suhl (GER)	Collectif B 6 tireurs
06-16/08/15	Coupe du monde FO/SO	Gabala (AZE)	Collectif A/B 12 tireurs

FOSSE ET SKEET OLYMPIQUE **JUNIORS GARÇONS - JUNIORS FILLES**

SELECTION NATIONALE

Lieu : Niort - 14 au 17 mai (SO) et Cernay - 21 au 24 mai (FO/DT)

Programme : 1 match Junior Garçon et Junior Fille (125 et 75 plateaux)

Participation : sans critères d'accès

A l'issue de la sélection nationale : Les collectifs Jeunes FO/SO, le premier Junior Garçon et la première Junior Fille du classement hors collectif seront qualifiés au Grand Prix international de Suhl



GRAND PRIX INTERNATIONAL

Lieu : Suhl (Allemagne) - 26 Juin au 02 juillet 2015

Programme : 1 match Junior Garçon et Junior Fille (125 et 75 plateaux)

Participation : Les tireurs du Collectif plus les premiers juniors en Skeet et Fosse hors Collectif



CHAMPIONNAT D'EUROPE

Lieu : Maribor (Slovénie) - 19 juillet au 2 août 2015

Participation :

Les tireurs seront sélectionnés au cumul des points acquis lors de la Sélection Nationale et du Grand Prix International à Suhl

CHAMPIONNAT DU MONDE

Lieu : Lonato (Italie) - 9 au 18 septembre 2015

Participation :

Si le niveau des résultats est jugé satisfaisant au championnat d'Europe, l'équipe Juniors Filles/Garçons sera reconduite pour participer au championnat du monde

Junior Garçon FO/SO : la 1^{ère} place sera automatiquement sélectionnée à condition d'obtenir le niveau requis, choix libre pour les places restantes par le comité de sélection.

Junior Fille FO/SO : les résultats obtenus lors des étapes 1 et 2 seront soumis au comité de sélection pour arrêter une décision.

La participation par équipe ne s'impose pas de façon prioritaire sauf si le potentiel d'un podium le justifie (comparaison du niveau international).

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Niveau requis : le comité de sélection examinera le niveau et les références internationales en cours pour statuer sur la sélection automatique et décider de sélectionner ou pas des tireurs supplémentaires.

REFERENCES INTERNATIONALES				
Moyenne des résultats internationaux	Moyenne de la 1 ^{ère} place	Moyenne de l'entrée en finale	Moyenne de la 8 ^e place	Moyenne de la 10 ^e place
Fosse Olympique JF	70,5	65	63,75	62
Skeet Olympique JF	69,25	65	63,75	62,50
Moyenne des résultats internationaux	Moyenne de la 1 ^{ère} place	Moyenne de l'entrée en finale	Moyenne de la 15 ^e place	Moyenne de la 20 ^e place
Fosse Olympique JG	121,25	117	114,50	113,25
Skeet Olympique JG	121,75	119	114,25	113

Performance unique à réaliser au moins une fois

Moyenne à réaliser sur 2 matchs

Moyenne permettant un examen du Comité de Sélection

PROGRAMME PREVISIONNEL DE PREPARATION DES COLLECTIFS

Le programme d'action préparatoire (stages et compétitions) découle de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

STAGES			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
21-23/12/14	Stage de préparation Skeet Olympique	Tonnay Charentes	5 tireurs
27-29/12/14	Stage de préparation Fosse Olympique	Poussan	6 tireurs
23-25/01/15	Stage de préparation Skeet Olympique	lieu en attente	5 tireurs
18-20/02/15	Stage de préparation Skeet Olympique	lieu en attente	5 tireurs
27-29/03/15	Stage de préparation Skeet Olympique	lieu en attente	5 tireurs
24-26/04/15	Stage de préparation Fosse Olympique	Cestas	6 tireurs
27-29/04/15	Stage de préparation Skeet Olympique	lieu en attente	5 tireurs
01-03/06/15	Stage de préparation Fosse Olympique	Cestas	6 tireurs
06-08/07/15	Stage de préparation S.O. championnat d'Europe	lieu en attente	4 tireurs
24-27/07/15	Stage de préparation F.O. championnat d'Europe	Lonato (ITA)	4 tireurs

COMPETITIONS			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
26/06-02/07/15	Grand Prix International FO/SO	Suhl (GER)	8 tireurs
date en attente	Grand Prix International FO/SO	Porpetto (ITA)	8 tireurs
date en attente	Grand Prix International FO/SO	Orimattila (FIN)	6 tireurs

C.7. CIBLE MOBILE 50 M

CHAMPIONNAT D'EUROPE MARIBOR (Slovénie) - 19 juillet au 02 août 2015

ORGANISATION ET REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

La participation sera prioritairement réservée aux membres des collectifs 2015 en fonction des critères définis par l'encadrement et des modalités suivantes :



À l'issue des deux Grands Prix internationaux (étapes 2 et 3),

Cible Mobile 50 M Junior Garçon : La 1^{ère} place sera automatiquement sélectionnée à condition d'obtenir le niveau requis, choix libre pour les deux places restantes par le comité de sélection.

Cible Mobile 50 M Senior : Les deux premières places seront automatiquement sélectionnées à condition d'obtenir le niveau requis, choix libre pour la place restante par le comité de sélection.

La participation par équipe ne s'impose pas de façon prioritaire sauf si le potentiel d'un podium le justifie (comparaison du niveau international).

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats des matchs sélectifs mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Niveau requis : le comité de sélection examinera le niveau et les références internationales en cours pour statuer sur la sélection automatique et décider de sélectionner ou pas des tireurs supplémentaires.

REFERENCES INTERNATIONALES				
Moyenne des résultats internationaux	Moyenne de la 1 ^{ère} place	Moyenne de la 4 ^e place	Moyenne de la 10 ^e place	Moyenne de la 15 ^e place
30+30 Junior Garçon	581	574	572	562
		Performance unique (à réaliser au moins une fois)	Moyenne à réaliser sur 2 ou 3 matchs suivant le calendrier	Moyenne permettant un examen du Comité de Sélection
Moyenne des résultats internationaux	Moyenne de la 1 ^{ère} place	Moyenne de la 6 ^e place	Moyenne de la 10 ^e place	Moyenne de la 15 ^e place
30+30 Senior	591	585	581,5	576,5
		Performance unique (à réaliser au moins une fois)	Moyenne à réaliser sur 2 ou 3 matchs suivant le calendrier	Moyenne permettant un examen du Comité de Sélection

PROGRAMME PREVISIONNEL DE PREPARATION DES COLLECTIFS

Le programme d'action préparatoire (stages et compétitions) découle de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

STAGES			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
14-19/07/15	Préparation spécifique Europe Cible Mobile 50 M JG/S	Inkoo (FIN)	Sélectionnés Europe
COMPETITIONS			
Dates	Actions	Lieux	Tireurs
21-25/05/15	Grand Prix de Lingolsheim Cible Mobile 50 M JG/S	Lingolsheim (FRA)	Collectif 4 tireurs
00-00/06/15	Grand Prix de Waldorf Cible Mobile 50 M JG/S	Waldorf (GER)	Collectif 4 tireurs
06-10/05/15	Grand Prix de la Libération Cible Mobile 50 M JG/S	Plzen (CZE)	Collectif 4 tireurs

C.8. REGLES SPECIFIQUES APPLICABLES A TOUS LES SELECTIONNES

Conformément à la convention Equipe de France, à partir de la sélection, chaque sportif(ve) est tenu de participer au programme d'actions planifié et conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux.

Participer aux différentes étapes de la préparation (stages et compétitions) est nécessaire pour les tireurs visant une sélection en Equipe de France. Toute absence doit être justifiée auprès de la Direction Technique Nationale.

Chaque sportif(ve) retenu(e) peut être sélectionné(e) pour participer à d'autres épreuves internationales dans le cadre de la préparation à un championnat international.

La DTN se réserve la possibilité d'inviter des partenaires d'entraînement sur le programme d'actions jusqu'à l'objectif majeur.

Le comité de sélection sera composé :

- Du Président de la FFTir ou son représentant
- Du Directeur Technique National ou son représentant
- Du Directeur des équipes de France et/ou le directeur du haut niveau ;
- De l'entraîneur national référent de la catégorie et de la discipline

Dans le cas où le tireur proposé comme titulaire ne souhaiterait pas honorer sa sélection, le remplacement n'est pas prévu sauf décision du comité de sélection (catégories senior et dame).

La surveillance médicale réglementaire est une obligation pour chaque sportif postulant à une sélection nationale. Celle-ci est coordonnée par le médecin du suivi des Équipes de France, mais du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque tireur. Le sportif sélectionné devra être à jour du suivi médical lors de sa première sélection internationale. Toute sélection est subordonnée au respect par chaque sportif concerné de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage.

En cas de modification du calendrier international, le mode de sélection pourrait devenir caduc. Un nouveau mode de sélection pourrait être alors proposé par la DTN.

CALENDRIER INTERNATIONAL 2015

Chaque entraîneur d'un collectif national établi, en accord avec la direction technique et en cohérence avec les objectifs poursuivis, un programme de compétition.

Les conditions de participation des tireurs sont liées à leur niveau de préparation à l'approche des compétitions. L'entraîneur peut décider de ne pas faire participer un tireur à une compétition prévue au programme initial. A l'inverse, il peut demander à un tireur de rajouter une compétition à son programme s'il le juge nécessaire.

En fonction des épreuves sélectives aux compétitions internationales et aux championnats, le programme individuel des tireurs peut être modifié.

Les tireurs de ces collectifs s'engagent à respecter le programme annuel des compétitions et d'accepter toutes les évolutions susceptibles d'être apportées par l'entraîneur en cours d'année.

CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE RÉFÉRENCE 2015

CIBLE 10/25/50 MÈTRES

Championnat d'Europe 10 M - Arnhem (NED) - 01 au 08 mars 2015

Jeux européens - Bakou (AZE) - 14 au 23 juin 2015

Championnat d'Europe 25/50 M - Maribor (SLO) - 19 juillet au 02 août 2015

PLATEAU

Championnat d'Europe - Maribor (SLO) - 19 juillet au 02 août 2015

Championnat du Monde - Lonato (ITA) - 9 au 19 septembre 2015

CIBLE MOBILE 10/50 M

Championnat d'Europe 10 M - Arnhem (NED) - 01 au 08 mars 2015

Championnat d'Europe 50 M - Maribor (SLO) - 19 juillet au 02 août 2015

CARABINE 300 MÈTRES

Championnat d'Europe - Maribor (SLO) - 19 juillet au 02 août 2015

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE RÉFÉRENCE 2015

CIBLE 10/25/50 MÈTRES

Coupe du Monde - Changwon (KOR) - 08 au 16 avril 2015
Coupe du Monde - Fort Benning (USA) - 11 au 19 mai 2015
Coupe du Monde - Munich (GER) - 26 mai au 02 juin 2015
Coupe du Monde - Gabala (AZE) - 06 au 16 août 2015

PLATEAU

Coupe du Monde - Acapulco (MEX) - 01 au 10 mars 2015
Coupe du Monde - Al Ain (EAU) - 19 au 29 mars 2015
Coupe du Monde - Larnaca (CYP) - 24 avril au 04 mai 2015
Coupe du Monde - Gabala (AZE) - 06 au 16 août 2015

CARABINE 300 MÈTRES - EUROPEAN CUP

European Cup - Aarhus (DEN) - 21 au 26 mai 2015
European Cup - Thun - (SUI) - 25 au 28 août 2015
Finale European Cup - Zagreb - (CRO) - 23 au 25 septembre 2015

**ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX
REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE
EPREUVES MONDIALES NON ISSF**

D.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX

Généralités

La notion de collectifs implique un certain nombre de valeurs et de moyens auxquels les athlètes et la fédération doivent être attachés :

les sportifs classés doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau, de son côté, la fédération engage, avec l'aide de l'Etat, des moyens de préparation au travers de la mise à disposition des cadres nationaux (d'état et fédéraux). La participation à un programme de compétitions internationales et de stages, additionnée d'aides matérielles et financières, finalise « *l'implication* » des moyens.

Rôle

Un collectif national correspond à un groupe de tireurs, encadré par un ou des entraîneurs nationaux et des cadres techniques nommés par le DTN. Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement et l'accès direct à des épreuves sélectives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

L'appartenance à un collectif national suppose pour le tireur concerné, son adhésion totale et sans restriction au programme de travail impulsé par les entraîneurs nationaux en charge dans chaque discipline. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif national sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

S'il n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, l'appartenance d'un tireur à un collectif national est conditionnée par ses objectifs sportifs, sa situation ou projet professionnel, ses capacités techniques, physiques et mentales, son potentiel de progression et son niveau sportif.

Suivant les disciplines, il existe un collectif en catégories Seniors, Dames et Jeunes.

Disciplines et épreuves concernées par les Collectifs :

- Arbalète Field
- Arbalète Match
 - o 10 mètres
 - o 30 mètres
- Tir Sportif de Vitesse
 - o Open
 - o Production
 - o Classic

D.2. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE MATCH

ENTRÉE COLLECTIFS Discipline Arbalète 10 et 30 m	Lieu de réalisation	COLLECTIF Senior Dame	COLLECTIF Jeune
CLASSEMENT RÉALISÉ EN INTERNATIONAL	CDE et CDM	10 Premiers des CDE, CDM	8 Premiers des CDE, CDM junior
PERFORMANCE INTERNATIONALE <i>Point Moyen du Tableau référence international</i>	Coupe d'Europe et matchs internationaux	Point moyen de la 10 ^e place des CDE, CDM	Point moyen de la 8 ^e place des CDE, CDM junior
CLASSEMENT RÉALISÉ AUX SN (Place)	SN (MTCF)	2 premiers (6 participants mini/épreuve)	2 premiers (6 participants mini/épreuve)
PERFORMANCE NATIONALE RÉALISÉE AU MASTER Tableau de référence international	SN (MTCF)	Point moyen du 8 ^e CDE, CDM	Point moyen du 6 ^e CDE, CDM junior

TABLEAU DE REFERENCES INTERNATIONALES ARBALETE MATCH				
Senior	8e	10e	12e	15e
10m	585	583	582	580
30m	554	552	551	549
Dame				
10m	388	387	386	385
Junior Garçon				
10m	383	382	382	378
30m	553	548	546	538
Junior Fille				
10m	386	385	383	381
30m	553	548	546	538

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2014/2015 (12 tireurs) est établie sur la base des références nationales et internationales en utilisant le classement et la performance.

COLLECTIF ARBALETE MATCH

SENIORS/DAMES

10 M Femmes	10 M Hommes	30 M Hommes Open
CHUARD Christine GRANDEMANGE Maryline ROY Marie TOUSSAINT Sabrina	GENG Christophe HATERER Stéphane MAUER Sébastien RODDE Jérôme	DUCELLIER Mathieu GENG Christophe SCHUELLER Pascal WORME Benoît

JEUNES

10 M U23 Femmes	10 M U23 Hommes	30 M U23 Hommes
CHEVANCE Aurélie MATTE Romane PAIMBLANC Nolwenn		CHEVANCE Aurélie MATTE Romane RIBERO Xavier

Responsable : Didier CARPENTIER

D.3. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE FIELD

ENTRÉE COLLECTIFS Discipline Arbalète Field	Lieu de réalisation	COLLECTIFS Senior (S1+S2+S3) Dame	COLLECTIF JEUNE Cadet Junior
CLASSEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE IR 900	Compétition nationale	5 premiers (S1, S2, S3) et 5 premières Dames du total des 2 Matchs IR 900	5 premiers (C, J) du total des 2 matchs IR 900
DÉTECTION ENTRAINEUR		Sur argumentation de l'entraîneur	

*Les épreuves Field 10 et 18m ne sont pas retenues pour constituer les collectifs.
Un tireur du collectif jeune passant senior ou dame sera automatiquement intégré dans le collectif correspondant l'année du changement de catégorie*

TABLEAU DE REFERENCES INTERNATIONALES ARBALETE FIELD				
	Individuel		Équipe	
Senior	1706	850	1690	840
Junior	1688	836	1640	820
Dame	1679	838	1620	810
Cadet	1650	825	1620	810

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2014/2015 (15 tireurs) est établie sur la base des références nationales en utilisant le classement.

COLLECTIF ARBALETE FIELD		
SENIORS/DAMES		
Hommes	Femmes	Jeunes
BRULET Jean Michel CARLOT Didier CHRISTOFFEL Pascal ROUSSEAU Maxime DELRUE Michael	GUILLAUME Julie MUTIN Cécile PERNIN Amélie REGNIEZ Mélanie TROUILLET Tiffanie	BAGNARD Gaëtan DUTREUIL Marie MEY Elodie RAMBAUD Corentin RIVAULT Corentin

Entraîneur : Yves LEJARD

D.4. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS DU TIR SPORTIF DE VITESSE

ENTRÉE COLLECTIFS	OPEN COLLECTIF	PRODUCTION COLLECTIF	STANDARD COLLECTIF
Composition 1 collectif par épreuve			
Critères de Classement	<p><i>La constitution des Collectifs TSV se fera suivant les modalités suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les quatre premiers du circuit national intégreront le collectif des divisions Production, Open, Standard, ainsi que les deux premiers de la division Classic. Le collectif est déterminé à la fin du championnat de France pour une durée de 1 an. • Sur proposition de l'entraîneur, la direction technique nationale se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer des tireurs en fonction du niveau de performance de chaque division. 		
DÉTECTION ENTRAINEUR	Sur argumentation de l'entraîneur		

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2014/2015 (17 tireurs) est établie sur la base des références nationales en utilisant le classement du circuit national. Le nombre de tireurs composant ces collectifs dépend du niveau d'ensemble des différentes divisions.

COLLECTIF TIR SPORTIF VITESSE	
SENIORS/DAMES	
OPEN	STANDARD
DEVILLE Rémy OBRIOT Emile OBRIOT Thierry	CUTAYA Christian FONDER Anne Valérie POIRET Jérôme
CLASSIC	PRODUCTION
ALTUNA Denis BOIT Julien NESTOLAT Michel PICHENOT Christophe	CARRIE Stéphane DAGUENEL Laetitia FELT Baptiste GRAUFFEL Eric GUICHARD Louis LAVERGNE Mathieu NYCZ Margaux

Entraîneur : Olivier BIANCHI

D.5. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS : ARBALETE MATCH, ARBALETE FIELD, TIR SPORTIF DE VITESSE

SORTIE DES COLLECTIFS	Collectif senior/dame	Collectif jeune
SI NON RÉALISATION DES CRITÈRES D'ENTRÉE	1 an	1 an
SI PROBLÈME DE CONDUITE (comportement)	Immédiat	Immédiat
SI ABSENCE DE TRAVAIL OU DE PARTICIPATION AUX STAGES	1 an	1 an
SI REFUS DE PARTICIPATION À UNE COMPÉTITION SANS MOTIF CONSIDÉRÉ COMME VALABLE	Immédiat	Immédiat
(Particularité TSV) SI ECHEC AUX TESTS DE PRECISION	1 an	1 an

D.6. EPREUVE DE SELECTION

Sélection : C'est un choix de tireurs présentant les caractéristiques permettant d'atteindre au mieux un objectif sportif donné dans une épreuve de référence.

L'épreuve de sélection est une compétition organisée par la FFTir dont le programme est placé sous la responsabilité et le contrôle direct de la Direction Technique Nationale.

L'épreuve de sélection permet au tireur de compétition d'exprimer son potentiel, dans un contexte imposé, et d'accéder au programme des Équipes de France.

L'arbitrage est organisé par la Commission Nationale d'Arbitrage en coordination avec la Direction Technique Nationale

Les épreuves de sélection 2015 seront organisées dans les épreuves suivantes :

- **Arbalète Match 10/30 M**
- **Silhouettes métalliques**
- **Bench Rest**

D.7. CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION 2015

• Arbalète match :

- Chabris - 18 au 21 juin 2015

• Silhouettes Métalliques :

- Volmeranges les Mines : 08 au 10 mai 2015.

• Bench Rest Gros Calibre :

- La Fare les Oliviers - 06 au 08 mars 2015
- Volmerange les Mines (CDF) -15 au 19 juin 2015
- Férebriange - 17 au 19 juillet 2015

D.8. CRITERES D'ACCES ET DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

ARBALETE MATCH
<p><u>Epreuve 10 m : 2 matchs sans finale</u></p> <p><i>Participation :</i></p> <p>Les 18 premiers du championnat de France 10 m junior, dame et senior Les membres des collectifs 10 m Les 5 premiers du Circuit National I.A.U. 10 m junior, dame et senior</p>
<p><u>Epreuve 30 m : 2 matchs sans finale</u></p> <p><i>Participation :</i></p> <p>Les 14 premiers seniors du championnat du France 30 m Les 6 premiers juniors du championnat de France 30 m Les membres des collectifs 30 m Les 5 premiers du Circuit National I.A.U. 30 m junior et senior</p>

SILHOUETTES METALLIQUES	BENCH REST
<p>15 premiers du championnat de France précédent + ex aequo en combiné Gros calibre, Petit calibre, Field Pistol et Carabine 22LR</p> <p>5 premiers debout du championnat de France précédent en Gros calibre, Petit calibre, Field Production visée ouverte, Field Production visée optique, Carabine 22LR légère et 22LR silhouette.</p> <p>3 premiers du championnat de France précédent des 3 autres épreuves Gros et Petit calibre</p> <p>5 premiers du Circuit National de l'année précédente</p> <p>Tireurs ayant réalisé le score de 40 aux derniers championnats de France</p> <p>Durée : 3 jours pour 12 épreuves</p>	<p>L'épreuve de sélection se décline sur 3 compétitions :</p> <p>2 matchs du calendrier officiel national (proposition de la CNS) et le championnat de France ou un 3^{ème} match du calendrier.</p> <p>Le classement se fait à l'addition du Two Gun Aggregate des trois matchs.</p>

Entraîneur : Jean François RAYBAUT

D.9. MODALITES DE SELECTIONS DES EQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE REFERENCE

Principes généraux

Dans le cadre d'une stratégie de préparation aux compétitions internationales et pour garantir un maximum d'équité entre les tireurs, des épreuves sélectives auront lieu en 2014/2015 dans certaines épreuves mondiales.

Comité de sélection :

Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les compétitions de référence (Championnat du Monde et d'Europe,...). Il est composé au minimum de 3 personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant;
- Le Directeur Technique National ou son représentant;
- Le Directeur des équipes de France et/ou le directeur du haut niveau ;
- Le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné.

Le comité de sélection décide à la majorité absolue. En cas d'égalité, la voix du directeur technique national est prépondérante.

ARBALETE FIELD

Epreuves retenues : 2 matchs IR 900 des Championnats de France 2014 pour intégrer les collectifs 2015.

A l'issue du test match organisé pendant le stage des collectifs du mois de mai, les Équipes de France sont constituées pour participer aux Coupes d'Europe dans le but de réaliser les minimas (voir tableau référentiel). Tous les tireurs des collectifs participent à une coupe. La priorité est le classement individuel. Une équipe ne peut être présentée que si 3 tireurs ont réalisé les « minimas » équipe (voir tableau référentiel)

Principe de sélection au championnat du monde 2015 :

Equipe Senior et Dame : 2 premiers tireurs du classement (2 matchs IR 900 des Championnats de France), à condition de réaliser les minimas du tableau de référence international.

1 ou 2 tireurs sur proposition de l'entraîneur et aval du comité de sélection.

Equipe Junior : Le premier tireur du classement (2 matchs IR 900 des Championnats de France), à condition de réaliser les minimas du tableau de référence international.

1 à 3 tireurs sur proposition de l'entraîneur et validation du comité de sélection.

Equipe Cadet : Suivant les résultats du championnat de France 2014, la participation d'une équipe Cadet est possible à condition de réaliser les minimas du tableau de référence international.

Les épreuves Field 10 et 18 m ne sont pas retenues comme critères pour constituer les équipes de France.

ARBALETE MATCH

Le but des épreuves de sélection est de constituer les Équipes de France pour les compétitions internationales, les Championnats d'Europe et du Monde. Si une compétition internationale a lieu avant les épreuves sélectives, la référence de sélection sera le classement national de la saison précédente et le Championnat de France 10 m.

Principe de sélection :

Participation en individuel : premiers tireurs des SN + 2 tireurs sur proposition de l'entraîneur. Sous réserve d'un niveau de performance minimum.

Participation en équipe : les 3 tireurs retenus en individuel + 2 tireurs sur proposition de l'entraîneur.

TIR SPORTIF DE VITESSE

La constitution des équipes de France se fera selon deux critères distincts :

Sélection directe :

Suppression de la 1^{ère} phase

Les tireurs ayant réalisés les pourcentages définis sur l'une des deux compétitions internationales de références désignées en début de saison (cf tableau de performances).

Sélection indirecte :

La direction technique nationale complètera la sélection en fonction des potentialités de médaille mais également des choix stratégiques jugés nécessaires au développement de la discipline.

TABLEAU DE PERFORMANCES				
CATEGORIES	OPEN	PRODUCTION	STANDARD	CLASSIC
OVERALL	92%	90%	94%	Pas de référence
DAMES	% de la 3ème du CE	% de la 3ème du CE	% de la 3ème du CE	Pas de référence
JUNIORS	% du 3ème du CE	% du 3ème du CE	% du 3ème du CE	Pas de référence
Senior et Super Senior	Pas de référence	Pas de référence	Pas de référence	Pas de référence

Compétitions Internationales de référence pour le classement national et les collectifs :

International Level III Infinity : mai 2015

International Level III CZ Xtreme : juin 2015

Par dérogation :

- Un match intercontinental (Level IV)
- L 'US Open

BENCH REST

Matches qualificatifs :

- La Fare les Oliviers – 06 au 08 mars 2015
- Volmerange les Mines (CDF) -15 au 19 juin 2015
- Férébriange – 17 au 19 juillet 2015

SILHOUETTES METALLIQUES

Priorités déterminées pour les sélections en équipe de France :

- Sélections par rapport aux combinés
- Sélection en priorité des tireurs debout
- La sélection des équipes de France est faite par la commission de sélection pour les championnats d'Europe et du Monde à l'issue des épreuves de sélection.

Sélections nationales :

- Volmerange les Mines : 08 au 10 mai 2015

ARMES ANCIENNES

La sélection des équipes de France se fait sur la base du championnat de France et du match de sélection. A l'issue des 2 matchs :

Le 1^{er} du classement est automatiquement sélectionné à condition de réaliser au moins une fois les points de Maître tireur lors des deux matchs dans les épreuves suivantes :

- Armes d'épaules : minié, whitworth, vetterli, walkyrie.
- Armes de poings : colt, mariette, kuchenreuter.
- Plateaux : Manton et lorenzoni.

Le comité de sélection décidera de sélectionner ou pas des tireurs supplémentaires dans toutes les disciplines en tenant compte des résultats mais également des potentiels de médailles et des contraintes budgétaires.

- Championnat de France : 11 au 14 juin 2015 - Vitrolles
- Sélections Nationales : juin 2015 - Vitrolles

Critères d'accès à la sélection nationale :

Le classement du championnat de France déterminera un certain nombre de tireurs qui pourront accéder à la sélection nationale tout en respectant la capacité d'accueil du stand de tir.

La commission de sélection choisira les tireurs dans les disciplines non concernées par ces matchs supplémentaires.

Pour les longues distances, les modalités et les étapes de sélection seront communiquées au cours de la saison

D.10. RECAPITULATIF DES MODALITES DE SELECTIONS DES EQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE REFERENCE

Disciplines Mondiales	Mode de Sélection	Senior / Dame	Junior
Arbalète match	Sélection automatique	Premier	2 premiers
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	Libre pour les places restantes
Arbalète Field	Comité de sélection		
Armes Anciennes	Sélection automatique	Le premier si Maître tireur	Le premier si Maître tireur
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	Libre pour les places restantes
Bench Rest	Comité de sélection		
Silhouette Métallique	Comité de sélection		
Tir Sportif de Vitesse	Sélection automatique	Pourcentage significatif réalisé en match international de référence	
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	

POINTS DE MAÎTRISE ARMES ANCIENNES			
Épreuve	N° Épreuve	Point MT Origine	Point MT Réplique
Miquelet	601 / 701	93	93
Maximilien	602 / 702	89	94
Minie	603 / 703	94	94
Whitworth	604 / 704	96	98
Cominazzo	605 / 705	90	93
Kuchenreuter	606 / 706	96	98
Colt	607	96	
Mariette	712		97
Walkyrie	608 / 708	94	95
Tanegashima	614 / 714	91	98
Vetterli	615 / 715	98	99
Hizadai	616 / 716	91	98
Manton	621 / 721	23	23
Lorenzoni	622 / 722	24	24
Malson	623 / 723	80	85
Tanzutsu	628 / 728	85	91
Pensylvannia	636 / 736	92	96
Lamarmora	637 / 737	96	96
Longue distance 300 yard		43	45
Longue distance 600 yard		41	43
Longue distance 900 yard		54	56
Longue distance 1000 yard		52	54

D.11. CALENDRIER INTERNATIONAL 2015

SILHOUETTES METALLIQUES

Championnat d'Europe - Volmerange les Mines (FRA)
27 juillet au 08 août 2015

BENCH REST

Championnat du Monde Gros Calibre - Saint Louis (USA)
21 au 27 septembre 2015

Sélection effectuée en 2013-2014

Championnat d'Europe Gros Calibre - Uméa (SWE)
juillet 2016

Sélection en 2015

ARMES ANCIENNES

Championnat d'Europe - Barcelos (POR)
23 au 30 août 2015

Championnat du monde Longues Distances - Charlotte (USA)
date en attente

ARBALETE MATCH

Championnat du monde : Ulan Ude (RUS) - 19 au 27 août 2015

ARBALETE FIELD

Championnat du monde : Ulan Ude (RUS) - 19 au 27 août 2015

TEXTES DE REFERENCE ET ANNEXES

LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE

Le décret n°2004-120 du 6 février 2004 et les arrêtés de 2004 et 2006 fixent les obligations ainsi que la nature et la périodicité de ces examens médicaux. Il est donc important de porter un éclairage sur les dispositions légales en vigueur.

MODALITES

Pour prétendre être inscrit sur les listes de haut niveau et espoirs, un tireur doit impérativement subir les examens médicaux décrits dans le tableau ci-dessous, soit deux visites annuelles.

En outre, il doit, avant le 31/12/2014 concernant la première visite médicale et avant le 31/05/2015 concernant la deuxième visite, faire parvenir les comptes rendus des examens médicaux réalisés au médecin des équipes de France, Monsieur Christophe RIDEL à l'adresse suivante :

Monsieur RIDEL Christophe
5 impasse des abeilles 44470 CARQUEFOU

Déplacement en compétition internationale

Il est rappelé à tous les sportifs convoqués à un stage ou une compétition internationale de prévoir son ou ses traitements habituels.

Dans certains déplacements lointains (« à risque.... »), un médecin peut accompagner l'équipe, en complément du kiné habituel. Pour information, chaque organisateur de Coupe du Monde a, dans son cahier des charges, l'obligation d'assurer en permanence une couverture médicale de la compétition.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Les frais relatifs à ces examens sont pris en charge par la FFTir. Pour ce faire, le tireur doit lui-même régler le service médical concerné puis remplir une note de frais spécifique, à retourner à la FFTir accompagnée des justificatifs.

Aucune facture ne sera réglée directement au médecin ou au laboratoire (excepté pour les tireurs en pôle).

Les tireurs peuvent se renseigner sur d'éventuelles prises en charge, partielles ou totales, dans leurs régions par les services déconcentrés du Ministère en charge des Sports.

Enfin, il est interdit de se faire rembourser deux fois ces frais médicaux (sécurité sociale et FFTir ou autres).

NOM :		Facture réglée jointe		PRIX		AVIS MEDICAL : permet la pratique haut niveau		COMMENTAIRES éventuels du médecin		SIGNATURE ET CACHET Nom lisible du médecin	
Prénom :		Disc :		DATE		AVIS MEDICAL : permet la pratique haut niveau		COMMENTAIRES éventuels du médecin		SIGNATURE ET CACHET Nom lisible du médecin	
1e BILAN FFTir 01/11-31/14											
EXAMEN MEDICAL (par un médecin diplômé en médecine du sport) - entretien, examen physique, mesures anthropométriques,		oui non				oui non					
BANDELETTE URINAIRE (protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites)		oui non				SANS ANOMALIES ANOMALIES		(joindre les résultats)			
BILAN DIETETIQUE (conseils nutritionnels avec avis spécialisés coordonnés par le médecin si besoin) - entretien pour déterminer s'il existe ou non un trouble du comportement alimentaire		oui non				oui non				(joindre l'attestation)	
BILAN PSYCHOLOGIQUE (par un médecin ou psychiatre ou un psychologue sous responsabilité médicale) - entretien pour déterminer si le sportif présente ou non une contre-indication psychologique à la pratique du sr sportif (attestation nécessaire)		oui non				oui non				(joindre l'attestation)	
EXAMEN DENTAIRE		oui non				SANS ANOMALIES ANOMALIES				(joindre les résultats)	
ECG DE REPOS avec compte rendu médical		oui non				oui non				(joindre le compte rendu)	
EPREUVE D'EFFORT MAXI - lors de la 1 ^{re} inscription sur les listes - ensuite 1 fois tous les 4 ans		oui non				oui non				(joindre le compte rendu)	
ECHOCARDIOGRAPHIE CARDIAQUE - lors de la première inscription sur les listes - ensuite 1 fois tous les 4 ans -> avec compte rendu médical		oui non				oui non				(joindre le compte rendu)	
EXAMEN OPHTHALMOLOGIQUE (Recommandé 1 fois dans l'année, non obligatoire)		oui non				oui non					
EXAMEN AUDIOMETRIE (Recommandé 1 fois dans l'année, non obligatoire)		oui non				oui non					

examens obligatoires lors de la 1^{re} inscription
examen conseillé pour le tir, pris en charge dès la 2^{ème} année d'inscription sur les listes

Remboursement forfaitaire du 1^{er} bilan : 230€ Maxi ou 323€ (1^{re} inscription)
Dentaire : 21€ -- Examen médical et Bandelette : 30€ -- Psycho 40€ -- ECG repos 35€ -- Diététique : 25€ -- Echo Cardio et Epreuve d'effort maxi : 170€-- Ophtalmo : 27€ -- Audio : 50€

A renvoyer : DOCTEUR RIDEL Christophe – Médecin des équipes de France – 5 impasse des abeilles 44470 CARQUEFOU

NOM :									
Prénom :		Disc :							
2nd BILAN FFTir 01/04-31/05		DATE							
EXAMEN MEDICAL (par un Médecin diplômé en médecine du sport) entretien, examen physique, mesures anthropométriques,				oui non					
BANDELETTE URINAIRE (protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites)				oui non					
Bilan diététique , conseils nutritionnels avec avis spécialisés coordonné par le médecin si besoin,				oui non		OUI NON			
BILAN PSYCHOLOGIQUE (par un médecin ou un psychologue sous responsabilité médicale) - entretien spécifique				oui non		OUI NON			
Pour les mineurs seulement									
BIOLOGIE (pour tous les sportifs de + de 15 ans avec autorisation parentale pour les mineurs) - NFS, rétrocujettes, ferritine				oui non		SANS ANOMALIES ANOMALIES		(joindre les résultats)	

Remboursement forfaitaire du 2nd bilan : 85€ Maxi ou 125€ (mineurs)

Biologie : 20€

Examen médical et Bandelette : 30€

Diététique : 25€

Psycho : 40 €

CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE

Elle concerne les sportifs de haut niveau et sportifs Espoirs allant dans un pays de l'Espace économique Européen ou en Suisse. Nominative et individuelle, la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) atteste de vos droits à l'Assurance Maladie et permet la prise en charge de vos soins en Europe.

Elle est gratuite et vous permet durant votre séjour de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires par les services publics du pays concerné.

La CEAM est individuelle et valable un an.

Comment l'obtenir ?

Vous pouvez la demander :

- Sur internet à partir de votre compte Ameli,
- Sur un guichet automatique dans une des agences d'assurance santé proche de chez vous,
- Par téléphone au 3646,
- Directement à l'agence d'assurance santé proche de chez vous.

Pour plus de renseignements composez le 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE

LISTE DES INTERDICTIONS 2014

https://www.afld.fr/sites/default/files/webfm/pdf/liste_des_interdictions_2013.pdf

CE PRODUIT EST-IL DOPANT ?

Selon les informations rapportées sur le site de l'Agence Mondiale Antidopage, un sportif peut être contrôlé positif après avoir utilisé des compléments alimentaires/nutritionnels.

« Une extrême prudence est recommandée en matière d'utilisation de compléments. L'utilisation de compléments alimentaires par des sportifs est une préoccupation, parce que dans de nombreux pays, la production et l'étiquetage de compléments peut ne pas suivre des règles strictes. Ceci peut mener à l'utilisation d'un complément contenant une substance non déclarée qui est interdite par les règles antidopage. Un nombre important de contrôles positifs ont été attribués au mésusage de compléments. Utiliser un complément alimentaire mal étiqueté n'est pas une défense adéquate dans une audience liée à un contrôle positif. »

Les compléments qui vantent leurs capacités à « fortifier la musculature » ou à « brûler les graisses » sont les plus susceptibles de contenir des substances interdites (agent anabolisant ou stimulant par exemple).

Les termes « à base d'herbes » et « naturel » ne signifient pas nécessairement que le produit est sûr.

Parmi les exemples de substances interdites pouvant se retrouver dans les compléments alimentaires : la DHEA, l'androstènedione/diol, le « ma huang », l'éphédrine, les amphétamines (présentes dans certains stupéfiants tels que « l'ecstasy »).

Les vitamines et minéraux purs ne sont pas interdits en tant que tels, mais il est conseillé aux sportifs d'utiliser des marques réputées pour éviter ceux qui sont combinés avec d'autres substances.

Le « marché noir » ou les produits sans étiquette sont très préoccupants. Les sportifs ne devraient pas consommer de produits dont la provenance leur est inconnue même s'ils leurs sont proposés par un entraîneur ou un autre sportif.

Lorsqu'ils se procurent leurs compléments par Internet, les sportifs devraient éviter les compagnies qui n'indiquent le lieu de leur entreprise que par des boîtes postales ou ne donnent que des coordonnées qui empêchent de les localiser (une adresse électronique par exemple).

Les sportifs persuadés d'avoir besoin de compléments alimentaires devraient consulter un professionnel compétent tel qu'un nutritionniste ou un médecin du sport afin de s'assurer par des conseils qu'une alimentation adaptée ne peut pas couvrir leurs besoins. Si ces professionnels recommandent la prise de compléments, ils doivent être conformes aux besoins nutritionnels du sportif, sans danger pour sa santé et celui-ci doit les consommer en toute connaissance c'est à dire en acceptation de la règle de la responsabilité objective. Même en respectant tous ces avertissements, il n'y a aucune garantie que la prise d'un complément ne causera pas un résultat de contrôle de dopage positif.

Plus d'informations : <https://www.afld.fr/finder/produits-dopants>

LOCALISATION

La localisation des sportifs est une condition sine qua non de l'efficacité de la lutte contre le dopage. Elle occasionne une contrainte de type administratif qu'il faut néanmoins accepter avec bienveillance.

QUESTIONS

Comment savoir si je suis soumis à l'obligation de localisation ?

Je reçois une lettre recommandée avec accusé de réception de l'AFLD ou de l'ICF m'informant de mon entrée dans un groupe cible parce que je suis un sportif inscrit sur les listes de haut niveau et que j'ai été désigné par le Directeur du Département des contrôles. L'AFLD et l'ICF informent ma fédération de mon entrée dans un groupe cible.

Comment me localiser ?

Je dois compléter ma localisation 15 jours avant le début de chaque trimestre de la manière suivante :

- 1ère solution : je demande un accès « ADAMS » à l'AFLD ou à l'ICF selon le groupe cible dont je fais partie, qui crée mon compte et m'envoie mes codes personnels. J'appelle l'AFLD pour que quelqu'un m'explique comment compléter ma localisation. Je la complète en ligne sur l'interface sécurisée ADAMS à l'adresse suivante : <https://adams.wada-ama.org/adams/>

- 2e solution : je me localise grâce au formulaire papier (3 pages) téléchargeable sur le site <http://www.afld.fr>. Je l'envoie par courrier recommandé à AFLD - Département des Contrôles – 229, boulevard Saint-Germain – 75 007 PARIS), par courriel (localisation@afld.fr) ou par fax (0140627251). **Attention, l'AFLD ou l'ICF ne me rappelle pas chaque trimestre que je dois mettre à jour ma localisation, il en va de ma responsabilité.**

AUTORISATION D'USAGE A FINS THERAPEUTIQUES

Une définition

« Les sportifs souffrant d'un état pathologique avéré nécessitant l'usage d'une substance ou d'une méthode interdite doivent d'abord obtenir une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)» Article 4.1 du code mondial antidopage.

Autorisation

Les sportifs peuvent, dans une certaine mesure, suivre un traitement médical incluant des substances interdites. Cette pratique dite d'Autorisation à Usage Thérapeutique (AUT) est très encadrée et il est impératif de suivre une procédure précise. Ainsi, les AUT sont accordées pour un médicament précis qui ne peut être remplacé par une autre substance, et pour un dosage spécifique. Ce médicament doit être nécessaire pour préserver la santé du sportif, ne doit pouvoir être remplacé par aucun autre substitut, et, ne provoquer aucune augmentation des performances.

Procédure standard

Elle s'applique pour toutes les substances interdites susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un traitement thérapeutique, en dehors de celles prévues dans le cadre de la déclaration d'usage (voir chapitre correspondant). La demande doit être effectuée avec les formulaires de demande (AFLD et ITU).

Approbation rétroactive d'AUT

Le sportif peut adresser à posteriori une demande d'AUT (AUT rétrospective), dans le cas d'un traitement d'urgence par exemple. Un sportif ayant subi un contrôle positif associé à un refus de délivrance d'une AUT de manière rétrospective sera sanctionnable voire sanctionné. De fait, il est fortement conseillé d'utiliser la justification thérapeutique, à savoir garder toutes pièces justificatives (ordonnance, examen complémentaire, explorations...) concernant le ou les médicament(s) inscrit(s) sur la liste des substances et méthodes interdites. Elle pourra être prise en compte en cas d'analyse positive à la substance ainsi déclarée, le cas échéant.

Attention : si vous devez prendre une molécule pour l'asthme autre que le Salbutamol et le Salmeterol, vous devez faire une AUT standard et expliquer pour quelles raisons vous ne pouvez prendre une des deux molécules autorisées de principe.

La procédure de délivrance d'une AUT

L'AUT s'applique aux substances interdites susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un traitement thérapeutique. Dans ce cas, la demande doit être effectuée avec le formulaire de demande de l'AFLD.

Où se procurer le formulaire ? AUT AFLD : <https://www.afld.fr/aut>

PROCEDURE DE CONTROLE DE DOPAGE

Le contrôle est un élément essentiel du programme antidopage afin de promouvoir et protéger l'intégrité du sport et la santé des sportifs. Les contrôles sont réalisés selon les règles en vigueur du code mondial antidopage et une série de standards internationaux.

L'Agent de Contrôle du Dopage aussi appelé «ACD» joue un rôle important dans la protection de vos droits lors du processus de contrôle qui comporte 5 étapes : la sélection des sportifs, la notification, la collecte des échantillons, l'analyse des échantillons et la gestion des résultats.

Le processus de contrôle antidopage harmonisé dans tous les pays est un élément dissuasif essentiel pour protéger le droit des sportifs à participer à des compétitions dans un cadre où l'esprit sportif prime.

1ère étape : sélection

Les contrôles peuvent avoir lieu en compétition et hors compétition. Pour le contrôle en compétition, la sélection peut se faire par tirage au sort, selon le classement ou de manière ciblée pour des raisons particulières. Les contrôles hors compétition peuvent être effectués à tout moment n'importe où et sans préavis. Si vous avez été sélectionné dans un groupe cible, vous devez fournir des informations sur votre localisation. Vous pouvez être contrôlés à votre domicile, à votre lieu d'entraînement ou tout autre lieu propice.

2e étape : notification

Le processus de notification est le même pour le contrôle en ou hors compétition. Si vous êtes sélectionné pour le contrôle, l'ACD vous présente son accréditation certifiant qu'il est autorisé à effectuer le contrôle. Il vous explique alors vos droits et responsabilités dans le processus de contrôle et vous demande de signer un formulaire. Dès que vous avez été notifié vous devez vous rendre immédiatement au lieu de contrôle dopage. Vous pouvez solliciter un délai dans certaines situations par exemple pour participer à une cérémonie protocolaire, une conférence de presse ou si vous avez besoin de soins médicaux. L'ACD ou une escorte vous accompagne alors en permanence jusqu'à la fin de la procédure.

3e étape : collecte

Pendant la durée de la procédure vous avez des droits (être accompagné par un représentant) et des responsabilités. L'ACD vous demande une pièce d'identité valide puis, de fournir un échantillon d'urine, de sang ou les deux. Lorsque vous êtes prêt à fournir un échantillon d'urine, un ACD du même sexe que vous est témoin de la production de l'échantillon et reste avec vous jusqu'à ce que vous fournissiez un échantillon répondant à toutes les exigences. Il vous demande ensuite de partager le volume d'urine dans 2 flacons A et B et de les sceller. Vous êtes la seule personne à manipuler les équipements de collecte des échantillons à moins que vous ayez besoin d'une aide particulière. L'ACD vous demande alors de relire le formulaire de contrôle du dopage et de le signer. Les échantillons et une copie du formulaire qui est anonyme sont acheminés à l'un des laboratoires accrédités par l'AMA. Les autres formulaires sont transmis aux organisations antidopage compétentes, une copie vous est également remise.

4e étape : analyse

Quand votre échantillon A arrive au laboratoire, il est analysé. L'échantillon B est conservé en toute sécurité. Si l'échantillon A révèle un résultat d'analyse anormale, l'échantillon B peut être analysé pour confirmer ce résultat.

5e étape : résultats

Le laboratoire envoie les résultats à l'organisation antidopage responsable de la gestion des résultats. Une copie est envoyée à l'AMA afin de garantir la conformité du processus. Si le résultat de l'analyse s'avère anormale vos droits en tant que sportif vous permettent de demander d'assister à l'analyse de l'échantillon B, une audience ou encore de faire appel.

Attention, en application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport une autorisation parentale est indispensable pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage pour les mineurs.

**PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN
CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS
PROTÉGÉS**

Depuis 2011, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) a développé le nombre de contrôles anti-dopage par voie de prélèvements sanguins. A ce titre, nous vous informons que la FFTir pourrait faire l'objet de ce type de contrôle au cours de la saison sportive 2014/2015.

L'article R 232-52 du Code du Sport prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur **qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.**

Le même article précise que **« l'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôles » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.**

Le Ministère des Sports en collaboration avec l'AFLD a souhaité mettre à disposition des fédérations sportives un formulaire d'autorisation (voir ci-dessous).

La FFTir invite ses Clubs, **lors de la prise ou du renouvellement de licence**, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs et Ligues Régionales sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

**AUTORISATION PARENTALE : PRELEVEMENT NECESSITANT UNE
TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE CONCERNANT
LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTEGES
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)**

Je soussigné (e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur** protégé : (Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2014/2015.

Fait à, **le**

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport :

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le sportif mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du sportif ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

BAREME DES PRIMES A LA PERFORMANCE 2014/2015 : ÉPREUVES OLYMPIQUES

Nombre de points attribués par place	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE *		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde	Senior et Dame	500	300	200	200	120	80
	Junior	150	90	60	60	36	24
Championnat d'Europe	Senior et Dame	300	180	120	120	72	48
	Junior	100	60	40	40	24	16
Coupe du Monde et la Finale des Coupes du Monde	Senior et Dame	250	150	100			
Finaliste Coupe du Monde, championnats d'Europe et du Monde	Senior et Dame	50% de la médaille de bronze de l'épreuve concernée. Cette prime n'est pas cumulable avec une prime de médaille dans la même épreuve.					
Quota pour les JO	Senior, Dame et Junior	150					

Valeur du point : 19 €	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE *		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde	Senior et Dame	9 500 €	5 700 €	3 800 €	3 800 €	2 280 €	1 520 €
	Junior	2 850 €	1 710 €	1 140 €	1 140 €	684 €	456 €
Championnat d'Europe	Seniors et Dame	5 700 €	3 420 €	2 280 €	2 280 €	1 368 €	912 €
	Junior	1 900 €	1 140 €	760 €	760 €	456 €	304 €
Coupe du Monde et la Finale des Coupes du Monde	Senior et Dame	4 750 €	2 850 €	1 900 €	* La prime par équipe n'est possible qu'à partir du moment où la représentation dans l'épreuve est, au minimum, de 15 équipes classées au Championnat du Monde ou 12 équipes classées au Championnat d'Europe		
Finaliste Coupe du Monde, championnats d'Europe et du Monde	Senior et Dame	50% de la médaille de bronze de l'épreuve concernée. Cette prime n'est pas cumulable avec une prime de médaille dans la même épreuve en individuel					
Quota pour les JO	Senior, Dame et Junior	2 850 €					

BAREME DES PRIMES A LA PERFORMANCE 2014/2015 : EPREUVES MONDIALES

Nombre de points attribués par place	Catégorie				ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde si au minimum 15 pays par épreuve	Senior et Dame	140	84	56	56	33,6	22,4
	Junior	80	48	32	32	19,2	12,8
Championnat du Monde si 14 <pays> 10 par épreuve	Senior et Dame	90	54	36	36	21,6	14,4
	Junior	60	36	24	24	14,4	9,6
Championnat d'Europe si au minimum 15 pays par épreuve	Senior et Dame	100	60	40	40	24	16
	Junior	60	36	24	24	14,4	9,6
Championnat d'Europe si 14 <pays> 8 par épreuve	Senior et Dame	60	36	24	24	14,4	9,6
	Junior	30	18	12	12	7,2	4,8

Valeur du point: 19 €	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde si au minimum 15 pays par épreuve	Senior et Dame	2 660 €	1 596 €	1 064 €	1 064 €	638 €	426 €
	Junior	1 520 €	912 €	608 €	608 €	365 €	243 €
Championnat du Monde si 14 <pays> 10 par épreuve	Senior et Dame	1 710 €	1 026 €	684 €	684 €	410 €	274 €
	Junior	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €
Championnat d'Europe si au minimum 15 pays par épreuve	Senior et Dame	1 900 €	1 140 €	760 €	760 €	456 €	304 €
	Junior	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €
Championnat d'Europe si 14 <pays> 8 par épreuve	Senior et Dame	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €
	Junior	570 €	342 €	228 €	228 €	137 €	91 €

REGLES SPECIFIQUES

- Pas de cumul de primes pour un tireur qui participerait à plusieurs épreuves.
- Pas de cumul de primes entre le classement individuel et par équipe.
- La prime par équipes ne sera effective qu'à partir du moment où la participation, dans l'épreuve, est au minimum de 12 équipes classées au championnat du Monde et au minimum de 8 équipes classées au championnat d'Europe.



www.fftir.org